



CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE L'ONUSIDA

UNAIDS/PCB (38)/16.8
Date de publication : 31 mai 2016

TRENTE-HUITIÈME RÉUNION

Date : 28-30 juin 2016

Lieu : Salle du Conseil exécutif, OMS, Genève

Point 4.2 de l'ordre du jour

Rapport financier

Rapport financier et comptes audités de l'année close le 31 décembre 2015

Documents complémentaires pour ce point : Mise à jour intermédiaire de la gestion financière pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mars 2016 (UNAIDS/PCB(38)/16.9)

Action requise lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :
adopter le rapport financier et les comptes audités de l'année close le 31 décembre 2015

Incidence en termes de coût des décisions : aucune

Table des matières

Section I : Introduction	5
Section II : États financiers audités, tableaux annexés et notes afférentes aux comptes de l'année close le 31 décembre 2015	
Généralités	11
Certification des comptes.....	12
Lettre de transmission du Commissaire aux comptes	13
Opinion du Commissaire aux comptes.....	14
État I : État de la situation financière	
Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2015	16
État II : État de la performance financière	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015....	17
État III : État des variations de l'actif net/situation nette	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015....	18
État IV : Tableau des flux de trésorerie	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015....	19
État V : État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2014-2015 pour l'année close le 31 décembre 2015.....	20
Notes afférentes aux comptes	21
Exposé des objectifs	21
Base de préparation et de présentation	21
Principaux principes comptables.....	24
Informations à l'appui de l'État de la situation financière	30
Informations à l'appui de l'État de la performance financière	45
Tableau annexé 1 : État de la performance financière par segment	
Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015....	47
Rapprochement de l'État de la comparaison budgétaire (État V) et de l'État de la performance financière (État II)	48
Tableau annexé 2 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2015	51
Tableau annexé 3 : Fonds supplémentaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2015	52
Tableau annexé 4 : Fonds extrabudgétaires	
Détail des recettes pour l'année close le 31 décembre 2015	53
Section III : Informations sur la gestion	54
Tableau 1 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2014-2015 pour l'année close le 31 décembre 2015.....	55
Tableau 2 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2015.....	56

Tableau 3 : Fonds supplémentaires Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2015	57
Tableau 4 : Fonds extrabudgétaires Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes pour l'année close le 31 décembre 2015	58
Tableau 5 : Dépenses et fonds affectés au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015	59
Section IV : Rapport du Commissaire aux comptes pour l'année close le 31 décembre 2015	61

SECTION I

INTRODUCTION

1. Conformément à la modalité de fonctionnement 5 (vi) du Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (Programme du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida), le rapport financier de l'année close le 31 décembre 2015 est remis par le Secrétariat de l'ONUSIDA au Conseil de Coordination du Programme pour examen, en vertu des procédures établies qui requièrent de ce dernier qu'il examine le rapport financier du Programme.
2. Les états financiers, les principes comptables et les notes afférentes aux comptes ont été préparés conformément aux dispositions des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS.
3. Les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés conformément aux normes IPSAS pour la quatrième année, ce qui permet à nouveau de garantir une plus grande transparence, une responsabilisation accrue et des normes plus élevées d'information financière.
4. L'application des normes IPSAS n'a actuellement pas d'impact sur la préparation du budget de l'ONUSIDA – Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) – qui continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée. Cette méthode différant de la comptabilité d'exercice appliquée aux états financiers, un rapprochement entre le budget et les principaux états financiers est présenté conformément aux dispositions des normes IPSAS.
5. Le rapport présente les principales informations financières relatives aux recettes, aux dépenses, à l'actif net/situation nette et aux actifs et passifs du Programme, ainsi que des informations sur les flux de trésorerie, les liquidités et la situation nette. Ainsi, il fournit une vision complète de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2015.

Budget-plan de travail approuvé

6. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2012-2015 est basé sur la *Stratégie* de l'ONUSIDA pour 2011-2015 adoptée par le Conseil de Coordination du Programme en décembre 2010. Il a pour objectif de soutenir la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : *zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida et zéro discrimination*.
7. L'UBRAF 2012-2015 a été élaboré pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ONUSIDA. Il répond aux recommandations de la Deuxième évaluation indépendante ainsi qu'aux décisions du Conseil de Coordination du Programme de mettre l'accent sur les domaines et les activités dans lesquels le Programme commun peut effectivement se révéler plus efficace que d'autres. L'UBRAF contribue à la réalisation des objectifs suivants exposés dans la Déclaration politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011¹ :
 - Réduire la transmission sexuelle du VIH

¹ Résolution 65/277 « Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida » qui a été adoptée lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Prévenir le VIH parmi les consommateurs de drogues
 - Éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants
 - Donner un accès au traitement à 15 millions de personnes
 - Éviter les décès dus à la tuberculose
 - Combler l'insuffisance des ressources
 - Éliminer les inégalités entre les sexes
 - Éliminer la stigmatisation et la discrimination
 - Supprimer les restrictions au voyage
 - Renforcer l'intégration de la prise en charge du VIH
8. Lors de sa 28^{ème} réunion de juin 2011, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2012-2015 et demandé que l'on consolide davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités par le biais d'un processus consultatif associant tous les groupes constitutifs. Les résultats de ce processus ont été présentés au Conseil lors de sa 29^{ème} réunion. Pendant sa 32^{ème} réunion de juin 2013, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé un budget de base pour 2014-2015 d'un montant d'US\$ 484,8 millions (du même niveau que celui des trois exercices biennaux précédents) et l'attribution d'US\$ 310,2 millions au Secrétariat et d'US\$ 174,6 millions à répartir entre les onze Coparrainants.

PERFORMANCES ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

9. Pour l'année close le 31 décembre 2015, les recettes totales se sont élevées à US\$ 225,9 millions et les dépenses totales à US\$ 293,9 millions. Ainsi, les dépenses ont été supérieures d'US\$ 68 millions aux recettes. Le Tableau A ci-dessous résume les principales informations financières du Programme pour 2015 et 2014.

Tableau A : Principales informations financières – Tous fonds confondus
(en dollars des États-Unis)

	2015	2014
Recettes	225 906 603	277 645 967
Dépenses	293 936 807	295 725 197
Excédent/(déficit)	(68 030 204)	(18 079 230)

Recettes

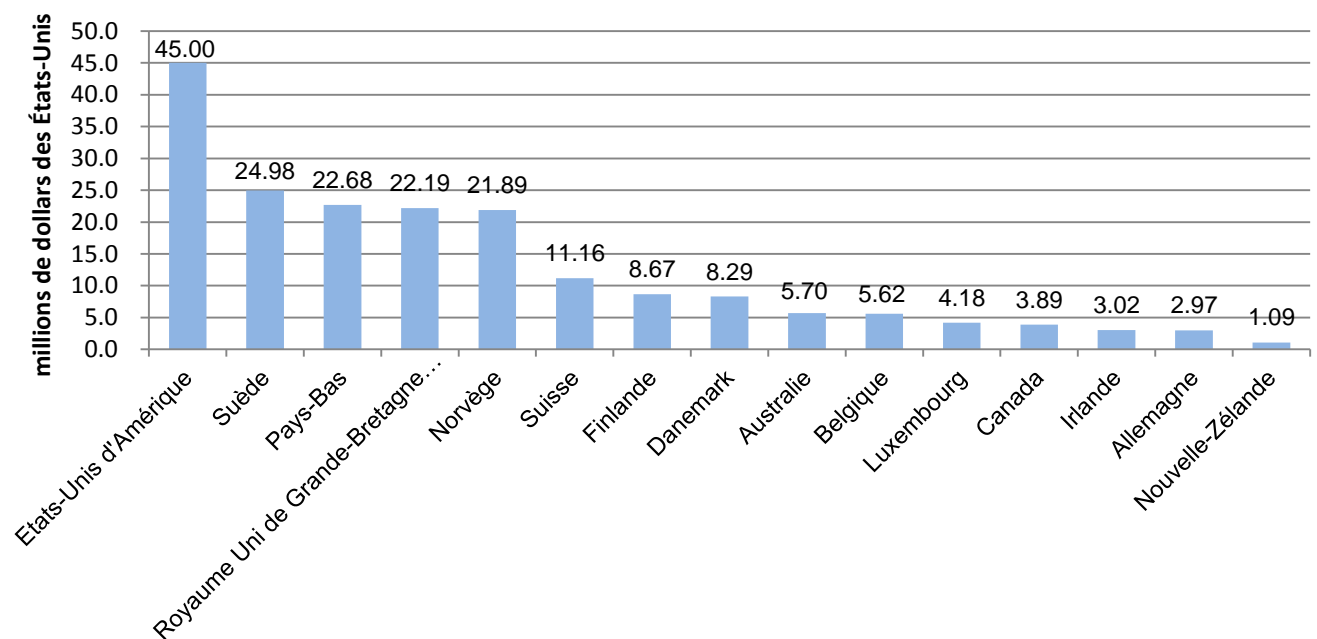
10. En 2015, les recettes totales se sont élevées à US\$ 225,9 millions dont US\$ 200,9 millions mis à la disposition de l'UBRAF, US\$ 25 millions de fonds hors budget de base dont US\$ 23,3 millions mis à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités mondiales, régionales et nationales conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques et un solde d'US\$ 1,7 million représentant des gains de change latents. Le Tableau B (ci-dessous) fournit le détail des recettes pour 2015 et 2014.

Tableau B : Détail des recettes, Tous fonds confondus (en dollars des États-Unis)

Recettes	2015			Total 2014
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds hors budget de base	TOTAL	
Gouvernements	194 600 098	16 234 792	210 834 890	260 043 159
Organismes coparrainants	1 650 000	1 020 135	2 670 135	3 228 640
Autres	104 272	5 774 943	5 879 215	7 506 883
Produits financiers	4 551 683	1 970 680	6 522 363	6 867 285
Total général	200 906 053	25 000 550	225 906 603	277 645 967

11. Comme indiqué dans le Tableau B, des recettes totales d'US\$ 200,9 millions ont été mises à la disposition de l'UBRAF. Cela représente 82,9 % de l'objectif de mobilisation de ressources du Secrétariat d'US\$ 242,4 millions pour 2015 (contre US\$ 232,8 millions ou 96 % en 2014), d'où un déficit d'US\$ 41,5 millions. Le Graphique A (ci-dessous) présente le détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2015.

Graphique A : Détail des recettes reçues des principaux donateurs au titre de l'UBRAF pour 2015 (en millions de dollars des États-Unis)



Dépenses

12. Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2015 se sont élevées à US\$ 293,9 millions dont US\$ 239,2 millions au titre de dépenses de l'UBRAF pour 2014-2015, US\$ 49,8 millions représentent les dépenses nettes au titre des fonds hors budget

de base et US\$ 4,9 millions les charges financières. Le Tableau C (ci-dessous) fournit le détail des dépenses par type de fonds pour 2015 et 2014.

Tableau C : Détail des dépenses (en dollars des États-Unis)

Charges	2015	2014
Fonds de base de l'UBRAF	239 147 733	238 766 636
Fonds hors budget de base	49 854 111	41 400 052
Charges de l'année précédente	-	8 465 980
Charges financières	4 934 963	7 092 529
Total général	293 936 807	295 725 197

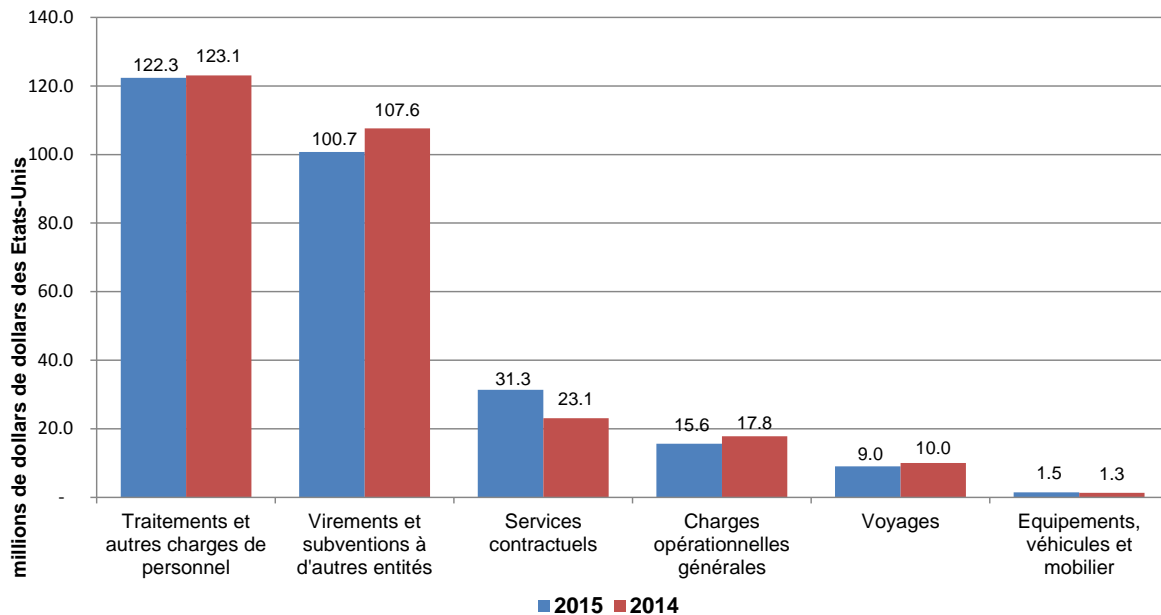
13. Outre les dépenses d'US\$ 238,7 millions en 2014 et d'US\$ 239,2 millions en 2015 au titre de l'UBRAF 2014-2015, un montant total d'US\$ 3 millions a été affecté en 2015. Ensemble, ces montants représentent un taux de mise en œuvre financière de près de 99,2 % du budget de base de l'exercice biennal 2014-2015.
14. Les initiatives et les mesures mises en place en 2013 et 2014 pour limiter les coûts et améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité du Secrétariat ont été maintenues en 2015. Il en résulte un niveau de dépenses en 2015 cohérent avec celui de 2014, comme indiqué dans le Tableau D et le Graphique B (ci-dessous) qui montrent également une réduction des coûts dans les principales catégories de dépenses à l'exception des services contractuels et des équipements, mobiliers et véhicules (par rapport à 2014).

Tableau D : Détails des dépenses par catégorie (en dollars des États-Unis)

Dépenses	2015	2014
Traitements et autres charges de personnel ^{a/}	122 345 371	123 082 200
Virements et subventions à d'autres entités	100 725 613	107 590 338
Services contractuels	31 324 307	23 145 568
Charges opérationnelles générales	15 622 990	17 788 651
Voyages	9 035 129	9 970 143
Équipements, mobilier et véhicules	1 472 388	1 319 442
Sous-total	280 525 798	282 896 342
Amortissements	705 153	751 095
Charges financières	4 934 963	7 092 529
ASHI et paiements de fin de contrat (valorisations actuarielles)	7 770 893	4 985 231
Total des dépenses	293 936 807	295 725 197

^{a/} **Exclut** des montants de US\$ 7,8 millions pour 2015 et de US\$ 5 millions pour 2014 relatifs à des dépenses au titre de l'assurance-maladie du personnel et du Fonds pour les paiements de fin de contrat liées à la variation du passif actuariel.

**Graphique B : Détail des dépenses par principales catégories pour les années 2015 et 2014
(en millions de dollars des États-Unis)**



Solde des fonds

15. Du fait de sa nature de programme financé par des contributions volontaires, l'ONUSIDA a besoin d'un solde de fonds² qui lui sert de fonds de roulement pour initier et mettre en œuvre les activités dans l'attente de la réception des promesses de don fermes/des contributions. Pour garantir la continuité des activités d'une année sur la suivante, y compris l'allocation de fonds aux Coparrainants, il est nécessaire de disposer d'un solde de fonds suffisant à la fin de chaque année pour garantir le lancement et la mise en œuvre de l'UBRAF l'année suivante/l'exercice biennal suivant.
16. Lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé la fixation d'un niveau maximum pour le solde net des fonds de l'UBRAF équivalent à 35 % (soit US\$ 170 millions) du budget biennal de l'ONUSIDA. La décision de fixer ce niveau maximum à 35 % a été fondée sur les principaux facteurs suivants :
 - a. la nature et le calendrier des contributions des donateurs,
 - b. le rôle du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le financement des plans de travail des Coparrainants, et
 - c. le versement des salaires et le paiement des autres charges du budget du Secrétariat.
17. Conformément à la demande du Conseil de Coordination du Programme lors de sa 34^{ème} réunion de juillet 2014, le Secrétariat a réalisé une analyse pour déterminer un seuil inférieur approprié pour le solde net des fonds et a en a rendu compte au Conseil lors de sa 36^{ème} réunion.

² Le solde des fonds n'est pas décrit plus en détail ici dans la mesure où il fait l'objet d'un commentaire complet dans la Mise à jour intermédiaire de la gestion financière. Habituellement, cette Mise à jour décrit la situation du financement et inclut les points de décision.

18. Lors de sa 36ème réunion qui s'est tenue à Genève du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé le niveau minimum du solde net des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 22 % (soit US\$ 107 millions) de son budget biennal.
19. Au 31 décembre 2015, le solde net des fonds de l'UBRAF s'élevait à US\$ 82,6 millions (ou 17 % du budget biennal³). Ce niveau est inférieur au niveau minimum approuvé de 22 % (ou US\$ 107 millions) du budget biennal tel qu'approuvé par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2015. Ce chiffre correspond aussi à une diminution d'US\$ 38,3 millions par rapport au solde net des fonds d'US\$ 120,9 millions (ou 24,9 % du budget biennal) au 31 décembre 2014.
20. La réduction du solde des fonds de l'UBRAF est imputable à une diminution des recettes reçues en 2015 (seulement 83 % ou US\$ 200,9 millions ont été mobilisés en 2015 par rapport à un objectif d'US\$ 242,4 millions) et à un taux de mise en œuvre élevé en 2015 d'où il résulte un solde net de fonds d'US\$ 82,6 millions.
21. Comme souligné dans le paragraphe 15, le solde des fonds de l'UBRAF disponible au début de chaque année correspond au fonds de roulement du Programme commun. Cela lui permet de fonctionner sans interruption et notamment d'allouer des financements aux Coparrainants. Cependant, compte tenu du niveau du solde net des fonds au 31 décembre 2015 – d'US\$ 82,6 millions, soit US\$ 24,4 millions de moins que le solde minimum requis – et du fait que le Secrétariat n'avait pas de promesses de don formelles au 31 décembre 2015, cette situation pourrait avoir des conséquences graves pour les travaux du Programme commun et entraver ses activités et sa capacité à obtenir des résultats.

³ Outre des dépenses d'US\$ 239,3 millions en 2015 au titre de l'UBRAF 2014-2015, un montant d'US\$ 3 millions a été affecté pendant l'année 2015 (représentant des engagements fermes relatifs à des biens et des services devant être fournis en 2016). En conséquence, le solde net des fonds de l'UBRAF au 31 décembre 2015 destiné à couvrir les activités du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de 2016 s'élevait à US\$ 82,6 millions (US\$ 85,6 millions moins US\$ 3 millions mis en réserve pour les fonds affectés en 2015).

SECTION II

ÉTATS FINANCIERS, TABLEAUX ANNEXÉS ET NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2015

Cette section du rapport financier présente la situation financière globale de l'ONUSIDA au 31 décembre 2015. Les états financiers appropriés, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui ont été préparés conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, et des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Les tableaux annexés fournissent des détails contextuels et des explications à l'appui des fonds et des comptes spécifiques gérés par l'ONUSIDA, par l'intermédiaire des systèmes financiers de l'OMS, pour l'année close le 31 décembre 2015.

Certification des comptes

Les états financiers, les notes afférentes et les tableaux annexés à leur appui sont approuvés.



Joel Rehnstrom
Director, Planning, Finance
and Accountability

Joel Rehnstrom
Directeur, Département Planification,
Finance et Responsabilisation



Michel Sidibé
Executive Director
UNAIDS

Michel Sidibé
Directeur exécutif
ONUSIDA

7 mars 2016



République des Philippines
**COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES COMPTES**
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines


LETTRE DE TRANSMISSION

4 avril 2016

Madame/Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Coordination du Programme le rapport et l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Yours sincerely,

Michael G. Aguinaldo
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Madame/Monsieur le Président
Conseil de Coordination du Programme
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
Genève, Suisse

Opinion du Commissaire aux comptes



République des Philippines
**COMMISSION DE
VÉRIFICATION DES COMPTES**

Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au Conseil de Coordination du Programme Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers joints de l'ONUSIDA, qui se composent de l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, de l'état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close à cette date, et des notes afférentes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction concernant les états financiers

Conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), la Direction est responsable de la préparation des états financiers qui doivent fournir une image fidèle et sincère de la situation financière. Elle doit notamment concevoir, mettre en œuvre et opérer un contrôle interne permettant d'établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et présentant une image fidèle et sincère de la situation financière, choisir et appliquer des principes comptables appropriés et déterminer des estimations comptables adaptées en la circonstance.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Nous devons exprimer, sur la base de notre vérification des comptes, une opinion sur les présents états financiers. Notre vérification des comptes a été effectuée conformément aux normes d'audit internationales publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance, qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et d'effectuer la vérification pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à l'évaluation des risques, nous évaluons le contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers et à l'image fidèle que ceux-ci donnent de la situation financière afin de définir des procédures de vérification appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Une vérification des comptes comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les résultats que nous avons obtenus à l'issue de la vérification sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion


Opinion

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2015, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'ONUSIDA dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre mission de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'OMS.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier, nous avons également publié un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'ONUSIDA.

Yours sincerely,

Michael G. Aguinaldo
Chairperson, Commission on Audit
Republic of the Philippines
External Auditor

Michael G. Aguinaldo
Président de la Commission de vérification des comptes
République des Philippines Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
4 avril 2016

État I

État de la situation financière

Toutes origines de fonds confondues au 31 décembre 2015

(en dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents détenus par l'OMS	4.1	143 987 301	184 895 736
Créances courantes	4.2	64 977 892	97 242 455
Créances sur le personnel	4.3	2 270 541	1 967 341
Paiements anticipés	4.4	2 500 542	10 051 146
Autres créances courantes	4.5	33 010	33 010
Total des actifs courants		213 769 286	294 189 688
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.2	3 045 815	335 197
Immobilisations corporelles	4.6	22 338 229	22 903 905
Total des actifs non courants		25 384 044	23 239 102
TOTAL DES ACTIFS		239 153 330	317 428 790
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues par avance	4.7	3 985 937	-
Dettes	4.8	4 971 197	3 994 676
Dettes envers le personnel	4.9	122 060	278 708
Avantages du personnel courants	4.1	9 558 559	9 566 053
Recettes différées courantes	4.11	2 090 090	27 968 109
Autres passifs courants		-	17 127
Total des passifs courants		20 727 843	41 824 673
Passifs non courants			
Avantages du personnel non courants	4.1	67 540 134	59 263 331
Recettes différées non courantes	4.11	2 988 831	335 197
Emprunts à long terme	4.12	21 592 366	21 671 229
Total des passifs non courants		92 121 331	81 269 757
TOTAL DES PASSIFS		112 849 174	123 094 430
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Actif net/réserves			
Fonds de réserve	4.14	35 000 000	35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		6 020 555	5 417 124
Fonds commun		(8 763 033)	(9 696 226)
Fonds non soumis à restrictions		85 626 977	128 822 473
Fonds soumis à restrictions		34 376 900	53 087 609
Fonds pour la rénovation des bâtiments	4.15	3 890 000	3 460 000
Avantages du personnel		(27 337 838)	(21 023 786)
Fonds pour les droits non inclus dans le traitement		(2 509 405)	(732 834)
TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		126 304 156	194 334 360
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		239 153 330	317 428 790

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers

État II

État de la performance financière

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015

(en dollars des Etats-Unis)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Produits			
Contributions volontaires	5.2		
Gouvernements		210 834 890	260 043 159
Organismes coparrainants		2 670 135	3 228 640
Autres		5 879 215	7 506 883
Produits financiers	5.3	<u>6 522 363</u>	<u>6 867 285</u>
Total des produits		<u>225 906 603</u>	<u>277 645 967</u>
Charges			
	5.4		
Traitements et autres charges de personnel		130 116 264	128 067 431
Virements et subventions à d'autres entités		100 725 613	107 590 338
Services contractuels		31 324 307	23 145 568
Charges opérationnelles générales		15 622 990	17 788 651
Voyages		9 035 129	9 970 143
Équipements, véhicules et mobilier		1 472 388	1 319 442
Amortissements		705 153	751 095
Charges financières		<u>4 934 963</u>	<u>7 092 529</u>
Total des charges		<u>293 936 807</u>	<u>295 725 197</u>
Total (déficit) pour l'année		<u>(68 030 204)</u>	<u>(18 079 230)</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État III

État des variations de l'actif net/situation nette

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015

(en dollars des Etats-Unis)

	Notes	31 décembre 2015	Variations 2015	Virements 2015	31 décembre 2014
Actif net/réserves	4.13				
Fonds de réserve	4.14	35 000 000			35 000 000
Fds propres engagés dans des immobilisations		4 458 270			4 458 270
Ajustement des prêts		1 562 285	603 431		958 854
Total Fonds propres eng. ds immobilisations		6 020 555	603 431	-	5 417 124
Fonds commun					
Amortissement des immobilisations corporelles		(4 712 992)	(705 153)		(4 007 839)
Réserve de réévaluation		(4 050 041)	1 638 346		(5 688 387)
Total Fonds commun		(8 763 033)	933 193	-	(9 696 226)
Fonds non soumis à restrictions					
Fds de base de l'UBRAF non soumis à restrictions		85 626 977	(42 765 496)	(430 000)	128 822 473
Fonds soumis à restrictions					
Fds. supp. de l'UBRAF soumis à restrictions		22 298 263	(16 140 824)		38 439 087
Fonds extrabudgétaires		12 078 637	(2 569 885)		14 648 522
Total Fonds soumis à restrictions		34 376 900	(18 710 709)	-	53 087 609
Autres fonds					
Fonds pour la rénovation des bâtiments: 4.15		3 890 000		430 000	3 460 000
Fonds pour les avantages du personnel					
Paiements de fin de contrat		3 654 219	1 050 262		2 603 957
Assurance-maladie du personnel		(30 257 017)	(7 247 717)		(23 009 300)
Fonds spécial d'indemnisation		(735 040)	(116 597)		(618 443)
Total Fonds pour les avantages du personnel		(27 337 838)	(6 314 052)	-	(21 023 786)
Fds pour les droits non inclus dans le traitement		(2 509 405)	(1 776 571)		(732 834)
Actif net/situation nette		126 304 156	(68 030 204)	-	194 334 360

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État IV

Tableau des flux de trésorerie

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015

(en dollars des Etats-Unis)

	2015	2014
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités opérationnelles		
Excédent/(déficit) de l'année	(68 030 204)	(18 079 230)
Amortissements	705 153	751 095
(Augmentation)/diminution des créances courantes	32 264 563	21 345 329
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	(2 710 618)	17 916 184
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	(303 200)	(6 304)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés	7 550 604	(9 598 820)
(Augmentation)/diminution des autres créances courantes	-	(33 010)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues par avance	3 985 937	-
Augmentation/(diminution) des dettes	976 521	(1 405 065)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	(156 648)	(53 914)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel courants	(7 494)	(705 364)
Augmentation/(diminution) des recettes différées courantes	(25 878 019)	(21 579 634)
Augmentation/(diminution) des recettes différées non courantes	2 653 634	(17 916 184)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel non courants	8 276 803	2 366 140
Augmentation/(diminution) des autres dettes courantes	(17 127)	(10 683)
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités opérationnelles</i>	<u>(40 690 095)</u>	<u>(27 009 460)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités d'investissement		
(Augmentation)/dim. des acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(139 477)</u>	<u>(494 184)</u>
<i>Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<u>(139 477)</u>	<u>(494 184)</u>
Flux de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme	<u>(78 863)</u>	<u>1 237 989</u>
<i>Flux nets de trésorerie générés par/(affectés aux) activités de financement</i>	<u>(78 863)</u>	<u>1 237 989</u>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents	<u>(40 908 435)</u>	<u>(26 265 655)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	<u>184 895 736</u>	<u>211 161 391</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	<u>143 987 301</u>	<u>184 895 736</u>

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

État V

État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels

UBRAF 2014-2015

pour la période close le 31 décembre 2015

(en dollars des Etats-Unis)

Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2014- 2015	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Dépenses 2014-2015	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	d = (b + c)	(e) = (a - d)	(f) = (d / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	79 102 000	39 551 000	38 717 010	78 268 010	833 990	98.9%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	47 539 000	23 769 500	22 753 836	46 523 336	1 015 664	97.9%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	37 885 000	18 942 500	18 508 060	37 450 560	434 440	98.9%
4 Leadership et plaidoyer	131 642 000	64 279 645	66 911 878	131 191 523	450 477	99.7%
5 Coordination, cohérence et partenariats	105 118 000	49 803 395	50 885 232	100 688 627	4 429 373	95.8%
6 Responsabilisation mutuelle	83 534 000	42 325 765	41 510 978	83 836 743	(302 743)	100.4%
Total	484 820 000	238 671 805	239 286 994	477 958 799	6 861 201	98.6%
Différences de base						
Capitalisation des actifs		(494 184)	(139 477)			
Remboursement de prêts		(605 876)	(603 431)			
Total des différences de base		(1 100 060)	(742 908)			
Différences de calendrier						
Dépenses induites durant l'année précédente au titre de tous les fonds		8 465 980				
Différences relatives aux entités						
Dépenses au titre d'autres fonds		49 687 472	55 392 721			
Total des dépenses selon l'État de la performance financière (État II)		295 725 197	293 936 807			

L'exposé des principaux principes comptables et les notes afférentes aux comptes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES

1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS

Par sa résolution 1994/24 du 26 juillet 1994, le Conseil économique et social (ECOSOC) a porté création du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) pour « mettre en œuvre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur la co-appropriation, la collaboration au niveau de la planification et de l'exécution, et un partage équitable des responsabilités » qui regroupe actuellement onze organismes des Nations Unies appelés Coparrainants⁴.

Le Programme est dirigé par un Directeur exécutif qui est nommé par le Secrétaire général des Nations Unies sur recommandation des Coparrainants et rend directement compte au Conseil de Coordination du Programme, lequel fait fonction d'organe de gouvernance du Programme.

Les objectifs du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont mentionnés dans le Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants portant création de l'ONUSIDA et dans les résolutions 1994/24 et 1995/2 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

Les objectifs de l'ONUSIDA ont été affinés et actualisés dans la nouvelle vision et le nouvel énoncé de mission de qui ont été avalisés par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 26^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève du 22 au 24 juin 2010. Ceux-ci sont :

- **Unir les efforts** des Nations Unies, de la société civile, des gouvernements, du secteur privé, des institutions mondiales ainsi que des personnes vivant avec le VIH et les plus affectées par ce virus.
- **Exprimer haut et fort sa solidarité** avec les personnes les plus affectées par le VIH en vue de défendre la dignité humaine, les droits de l'homme et l'égalité des sexes.
- **Mobiliser des ressources** (politiques, techniques, scientifiques et financières) et en rendant chacun (soi-même et les autres) responsable des résultats.
- **Communiquer aux agents du changement** des informations stratégiques et des informations probantes pour qu'ils puissent exercer une influence et s'assurer que les ressources sont allouées là où elles auront le plus d'impact.
- **Soutenir un leadership participatif des pays** en vue de ripostes pérennes qui font partie intégrante et sont intégrées aux efforts nationaux en matière de santé et de développement.

2. BASE DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'ONUSIDA sont tenus conformément aux dispositions du Règlement financier et des Règles de gestion financière de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme commun conformément à la résolution 1994/24 de l'ECOSOC et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA. Les principes comptables et les pratiques de compte rendu financier appliqués

⁴ Lorsque l'ONUSIDA a été créé en 1994, le Programme regroupait six organismes du système des Nations Unies : le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA, l'OMS, l'UNESCO et la Banque mondiale. Depuis lors, cinq organismes supplémentaires des Nations Unies, à savoir l'UNODC, l'OIT, le PAM, le HCR et ONU Femmes, sont devenus Coparrainants de l'ONUSIDA.

par l'ONUSIDA sont en conséquence basés sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS.

Les états financiers ont été préparés sur la base des principes de comptabilité d'exercice et de continuité de l'exploitation, et conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en appliquant le principe dit « du coût historique ». Lorsque les normes IPSAS ne prévoient rien concernant une norme spécifique, les normes comptables internationales (IFRS) appropriées ont été appliquées.

Monnaie fonctionnelle et conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de l'ONUSIDA est le dollar des États-Unis.

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des monnaies.

Les actifs et les passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur en fin d'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative est essentielle pour la préparation des états financiers de l'ONUSIDA. L'étude de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité.

Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues. Les estimations incluent, de façon non exhaustive, les obligations au titre des prestations définies d'assurance-maladie et les autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi (dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant), le risque financier inhérent aux créances, aux charges à payer et à l'ampleur de l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats des calculs actuariels sont susceptibles de différer de ces estimations.

États financiers

Conformément à la norme IPSAS 1, un ensemble complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- État de la situation financière
- État de la performance financière
- État des variations de l'actif net/situation nette
- Tableau des flux de trésorerie
- État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, et
- Notes afférentes aux comptes comprenant un résumé des principaux principes comptables et d'autres informations importantes.

Les principes comptables présentés ci-dessous ont été régulièrement appliqués lors de la préparation des états financiers pendant l'année considérée.

3. PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS incluent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement, les fonds en banque et les soldes détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. Ces soldes sont détenus de manière centralisée par l'OMS et placés au nom de l'ONUSIDA conformément aux règles et pratiques en vigueur à l'OMS. L'ONUSIDA a adopté les notes d'information de l'OMS pour présenter les principes comptables relatifs aux placements.

Les instruments financiers sont comptabilisés à partir du moment où l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles desdits instruments et jusqu'à expiration des droits à recevoir les flux de trésorerie correspondants à ces actifs ou jusqu'à leur cession et, partant, jusqu'au moment où l'OMS a transféré en substance l'ensemble des risques et des avantages liés à la propriété de ces instruments. Les placements peuvent être classés comme des actifs ou des passifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde, détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente, et des dépôts bancaires et autres créances. Les achats et les ventes de placements sont tous comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou les passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : (i) ils sont détenus à des fins de transaction ou (ii) ils sont inscrits par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde. Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'État de la performance financière de l'OMS correspondant à la période où ils/elles se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les contrats d'échange (*swaps*), les contrats de change à terme et les options sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la norme IPSAS 29. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des objectifs de placement de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'OMS a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'État de la performance financière sur la base du rendement effectif.

Les placements disponibles à la vente sont classés comme pouvant être vendus lorsque l'OMS ne les a inscrits ni comme détenus à des fins de transactions ni comme détenus jusqu'à échéance. Les placements disponibles à la vente sont indiqués à la juste valeur (en tenant compte des coûts de transaction directement liés à leur acquisition), l'évolution de leur valeur étant comptabilisée dans l'actif net/situation nette. Les charges de dépréciation et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans l'État de la performance financière de l'OMS. Au 31 décembre 2015, l'OMS ne détenait aucun actif financier disponible à la vente.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les produits cumulés liés aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont inclus dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts serait négligeable. Les intérêts courus sont globalement détenus par l'OMS, ce qui inclut la portion attribuable à l'ONUSIDA liée à sa part dans les dépôts bancaires détenus par l'OMS pour son compte.

3.2 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation estimée après provision pour non recouvrement et après un examen minutieux de l'encours de créances. Les créances courantes correspondent à des sommes exigibles à 12 mois maximum à la date des états financiers, alors que les créances non courantes correspondent à des sommes exigibles à plus de 12 mois à la date d'arrêté des états financiers.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. Les évolutions de la provision pour créances douteuses sont comptabilisées dans l'État de la performance financière.

3.3 Stocks

Les stocks de l'ONUSIDA se composent uniquement de publications détenues pour distribution gratuite et sont sans valeur.

3.4 Paiements anticipés

Les paiements anticipés correspondent à des sommes payées à des fournisseurs pour des biens et des services non encore reçus. Des avances sont versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA en vertu de l'« Accord de travail entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) concernant la fourniture de services d'appui administratif par le PNUD » signé en avril 1996 et actualisé en juin 2008, et aux avances versées aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur permettre d'accomplir leur mission au titre de l'UBRAF 2016-2021, le cas échéant.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à US\$ 5 000 sont comptabilisées comme des actifs non courants dans l'État de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées au coût à moins qu'elles n'aient été acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe, auquel cas elles sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux coûts historiques minorés des amortissements et dépréciations cumulés. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que leur valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

L'ONUSIDA a comptabilisé les équipements d'une valeur d'US\$ 5 000 et supérieure acquis en 2015 au titre des immobilisations corporelles. Les biens patrimoniaux n'ont pas été valorisés et ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Cessions

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit issu de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'État de la performance financière. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année et les pertes sont comptabilisées dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation tiennent également compte de l'obsolescence et de la détérioration des immobilisations corporelles.

Charges ultérieures

Les charges ultérieures liées aux principales rénovations et améliorations des immobilisations corporelles qui augmentent et étendent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évaluées à leur coût.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles autres que les terrains est calculé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'actifs	Durée de vie utile estimée (en années)
Terrains	N/A
Bâtiments - définitifs	60
Bâtiments - provisoires	5
Aménagements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipements de bureau	3
Équipements de communication	3
Équipements audiovisuels	3
Équipements informatiques	3
Équipements de réseau	3
Équipements de sécurité	3
Autres équipements	3

3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements et dépréciations cumulés. L'ONUSIDA ne comptabilise les immobilisations incorporelles que si la vie utile de l'actif est supérieure à un an et sa valeur dépasse US\$ 100 000. L'ONUSIDA

détient des immobilisations incorporelles sous forme de logiciels informatiques, de licences et de droits d'auteur.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire, comme suit :

Catégories d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels acquis auprès de tiers	1 - 6
Logiciels développés en interne	1 - 6
Licences et droits	1 - 6
Droits d'auteur	3 - 10

3.7 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en contrepartie d'un paiement ou d'une série de paiements. L'ONUSIDA examine chaque contrat de location annuellement pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

3.8 Contributions reçues d'avance

Les contributions reçues d'avance proviennent d'accords juridiquement contraignants conclus entre l'ONUSIDA et ses donateurs en vertu desquels les fonds sont reçus en avance des montants concernés exigibles par l'organisation.

3.9 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs correspondant à des biens et des services que le Programme a reçus mais qu'il n'a pas encore payés. Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus mais qui n'ont été ni facturés au Programme ni payés. Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

3.10 Avantages du personnel

L'ONUSIDA comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme qui sont totalement exigibles à 12 mois après la fin de la période comptable pendant laquelle les employés ont exercé leurs fonctions,
- les avantages postérieurs à l'emploi,
- les autres avantages du personnel à long terme, et
- les indemnités de fin de contrat.

3.10a Avantages du personnel à court terme

Des passifs sont comptabilisés pour les avantages du personnel à court terme, notamment des postes tels que les traitements, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les

congés annuels et les congés maladie payés, ainsi que les avantages non monétaires (soins médicaux, par exemple) pour le personnel en activité. Des hypothèses et des valorisations actuarielles ont été utilisées pour évaluer les congés annuels non pris. En outre, des passifs sont comptabilisés pour le montant des congés non pris, des congés dans les foyers différés et des heures supplémentaires acquises mais non payées à la date d'arrêté des états financiers et pour les allocations pour frais d'études exigibles à cette date mais non incluses dans les charges courantes.

3.10b Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi englobent les régimes de retraite, les soins médicaux et l'assurance-maladie après la cessation de service. Sont également inclus des avantages auxquels des membres du personnel admissibles ont droit en fin de contrat et qui comprennent les indemnités de rapatriement, de déménagement et de voyage pour le rapatriement. Les avantages postérieurs à l'emploi en vertu des régimes à prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies ajustée en fonction des gains et des pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des services passés non comptabilisés.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUSIDA est affilié la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite, ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse commune a adopté un régime multi-employeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué dans l'article 3(b) du Règlement de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés aux employés en poste et aux anciens employés des autres organisations participantes. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts entre les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'ONUSIDA et la Caisse commune ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'ONUSIDA dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés à la Caisse commune. C'est pourquoi l'ONUSIDA a considéré celle-ci comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations de l'ONUSIDA à la Caisse commune des pensions au cours de l'exercice financier sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière.

3.11 Coûts d'emprunt

L'ONUSIDA a souscrit, conjointement avec l'OMS, un prêt auprès des pouvoirs publics suisses et du Canton de Genève pour la construction du bâtiment de l'ONUSIDA/OMS. Ce prêt n'induit aucun coût d'emprunt. Les emprunts sont actuellement indiqués au coût amorti ; toute différence entre le produit et la valeur de remboursement est comptabilisée dans l'État de la performance financière pendant la période d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt reçu par l'ONUSIDA est un prêt sans intérêt et l'avantage retiré par l'ONUSIDA de ce dispositif est comptabilisé comme une contribution en nature.

3.12 Recettes différées

Des recettes différées sont comptabilisées quand des accords contractuels liant juridiquement le Programme et ses donateurs (y compris les gouvernements, les organisations internationales et les institutions privées et publiques) sont confirmés et les fonds sont affectés et exigibles pendant des périodes ultérieures. Les recettes différées sont présentées comme non courantes si elles sont exigibles à plus d'un an par rapport à la date d'arrêté des comptes.

3.13 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées pour des passifs et des charges futurs correspondant pour le Programme commun à des obligations juridiques ou implicites actuelles découlant d'événements passés qu'il devra probablement régler. Les provisions sont comptabilisées en charges dans l'État de la performance financière et un passif correspondant sera inscrit dans l'État de la situation financière lorsque la survenue de l'obligation de règlement aura été vérifiée et pourra être raisonnablement estimée.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes annexes aux états financiers comme passifs éventuels et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'ONUSIDA n'a pas totalement la maîtrise.

3.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques ou de potentiel de service.

3.15 Comptabilisation des produits

Contributions volontaires – L'ONUSIDA reçoit uniquement des contributions volontaires, lesquelles sont enregistrées selon une comptabilité d'exercice. Les contributions volontaires fondées sur des accords formels de financement signés par les deux parties sont comptabilisées en produits au moment où l'accord devient exécutoire et lorsque le Programme prend le contrôle des actifs sous-jacents. Lorsque le donateur ne précise pas d'échéances de paiement ou lorsque les échéances de paiement se situent dans l'exercice en cours, les recettes sont comptabilisées immédiatement.

Les accords assujettis à des conditions, telles que la performance et/ou la réception de fonds, sont conditionnés à une date future prédéterminée et une fois ces accords établis, une créance est comptabilisée et un produit différé correspondant inscrit au passif. Le produit est comptabilisé lorsque la condition est satisfaite.

Contributions en nature ou sous forme de service - Les contributions de biens ou de services reçues en nature ou sous forme de service sont comptabilisées pendant l'exercice durant lequel l'ONUSIDA les a reçues. Elles sont comptabilisées et indiquées en produits et en charges au niveau des fonds hors budget de base, à leur juste valeur telle qu'estimée au plus précis.

3.16 Comptabilisation des charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment de la livraison des biens ou de la fourniture des services et non lorsque les fonds ou équivalents sont payés

3.17 Informations sectorielles sur la comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des recettes et des dépenses ainsi que des activités spécifiques engagées pour atteindre leurs objectifs, et de prendre de meilleures décisions pour l'allocation future des ressources. Les cinq types de fonds de l'ONUSIDA sont : les fonds de base de l'UBRAF, les fonds supplémentaires de l'UBRAF, les fonds extrabudgétaires, le fonds commun et le fonds pour les avantages du personnel et autres. Les virements entre les fonds susceptibles d'entraîner une duplication des produits et/ou des charges (y compris des coûts d'appui au Programme) sont éliminés au moment de la consolidation. Les actifs et les passifs de l'ONUSIDA ne sont pas affectés à des fonds individuels dans la mesure où ils appartiennent au Programme, mais les soldes de chaque fonds et les réserves opérationnelles sont comptabilisés.

3.18 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des flux de trésorerie (État IV) a été préparé selon la méthode indirecte.

3.19 Comparaison avec le budget

L'UBRAF continue d'être établi selon une comptabilité de caisse modifiée ; il est présenté dans les états financiers sous la forme de l'État V, État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels. Le Conseil de Coordination du Programme approuve l'UBRAF, et les états financiers de l'ONUSIDA couvrent toutes les activités du Programme.

Comme stipulé par la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable au budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences entre les formats et les modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget. Les bases utilisées pour établir le budget et les états financiers étant différentes, et afin de faciliter leur comparaison, le rapprochement des montants réels présentés dans l'État V et des montants réels présentés dans l'État II et l'État IV est inclus dans les notes afférentes aux états financiers.

4. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par l'OMS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par l'OMS comprennent l'encaisse, les valeurs à l'encaissement et les soldes des comptes d'avances et autres soldes bancaires détenus par l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus pour couvrir les engagements en numéraire à court terme plutôt que les investissements ou à d'autres fins. Le solde de l'OMS inclut également la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus pour le compte de l'ONUSIDA s'élevaient à US\$ 143 987 301.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Encaisse et fonds en banque (comptes d'avances)	99 826	144 786
Trésorerie détenue par l'OMS pour l'ONUSIDA	143 887 475	184 750 950
Total de la trésorerie (et eq.) détenue par l'OMS	143 987 301	184 895 736

Placements

Les détails des principes et méthodes comptables significatifs adoptés, des critères de comptabilisation et de décomptabilisation, des bases d'évaluation et des bases de comptabilisation des gains et des pertes sont présentés dans la rubrique Principes comptables.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont la préservation du capital, le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à temps et l'optimisation de la rentabilité des placements. La politique de l'OMS en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme – en attente de la mise en œuvre de programmes, ou à plus long terme pour le règlement des passifs, au sein des autres fonds à long terme de l'Organisation.

Les placements à court terme, qui sont des fonds détenus dans l'attente de la mise en œuvre de programmes, sont placés en instruments de trésorerie, en dépôts à terme et en obligations à court terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité, conformément à la politique de placement approuvée. Les placements classés comme « actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons tactiques de placement à court terme, les gestionnaires de placements externes de ces portefeuilles peuvent périodiquement décider d'allonger temporairement la durée moyenne de ces portefeuilles à un peu plus d'un an. Cela ne modifiera pas la classification en « court terme » de ces actifs financiers sauf si l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et la durée de leur référentiel ont été allongés à plus d'un an. Les placements détenus jusqu'à échéance dont l'échéance est inférieure à un an sont classés comme des actifs courants au poste « Actifs financiers au coût amorti ».

Les placements à long terme servent pour les fonds gérés pour le compte des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placement approuvée, et correspondent à des investissements dans des obligations à moyen et long terme d'États, d'organisations et d'entreprises de haut niveau de qualité. Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du solde lors de leur première comptabilisation dans le portefeuille du Fonds des paiements de fin de contrat sont classés en « placements à long terme » en fonction de l'objectif d'horizon temporel des placements du portefeuille et de la durée de leur référentiel, lesquels sont tous les deux supérieurs à un an.

Exposition au risque

L'ONUSIDA est exposé aux mêmes risques financiers que l'OMS, notamment le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. On utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines de ces expositions aux risques. Conformément au Règlement financier de l'OMS, les fonds dont l'utilisation n'est pas prévue dans l'immédiat peuvent être placés. Tous les placements sont réalisés dans le cadre de politiques d'investissement approuvées par le Directeur général de l'OMS. L'OMS nomme des gestionnaires externes pour assurer la gestion de certains portefeuilles conformément à des directives de mission définies. Le Comité consultatif pour les investissements (*Advisory Investment Committee*) examine régulièrement les politiques d'investissement, la performance des placements et le risque d'investissement de chaque portefeuille. Ce comité est composé d'experts en investissement venant de l'extérieur qui sont autorisés à émettre des recommandations d'investissement à l'intention du Directeur général de l'OMS.

Risque de crédit

L'ONUSIDA est confronté aux mêmes risques de crédit que l'OMS et fournit des informations complètes concernant ceux-ci. Les placements de l'OMS sont très diversifiés afin de limiter son exposition au risque de crédit inhérent à une même contrepartie. Les placements sont largement répartis entre de nombreuses contreparties et des critères minimaux de qualité de crédit et des limites maximales d'exposition à une contrepartie (et à un groupe de contreparties liées) ont été établis dans les directives de mission. Ces limites s'appliquent aux portefeuilles gérés directement en interne par l'Unité Trésorerie de l'OMS et aux portefeuilles gérés par des gestionnaires de placements externes. En outre, l'Unité Trésorerie contrôle l'exposition globale aux contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe afin d'assurer le suivi et la gestion de l'exposition totale aux contreparties.

Pour minimiser le risque de crédit et de liquidité lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes s'étant vues attribuer une notation de crédit élevée par des agences de notation de premier plan. L'Unité Trésorerie de l'OMS examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières agréées et prend des mesures rapides en cas de révision à la baisse d'une notation de crédit.

Risque de taux d'intérêt

L'ONUSIDA est exposé au risque de taux d'intérêt par le biais des placements à revenu fixe à court et à long terme. La durée d'un investissement est un indicateur de sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2015, la durée effective moyenne des placements de l'OMS était de 0,5 an pour les placements à court terme et de 6,3 ans pour les placements à long terme. La durée des placements à long terme a été allongée du fait de l'achat d'instruments obligataires à plus long terme afin d'avoir un meilleur alignement par rapport à la durée des engagements financés par ces placements.

Les gestionnaires de placements externes sont susceptibles d'utiliser, dans le respect de directives strictes, des instruments dérivés à revenu fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt. Habituellement, les instruments de taux sont utilisés pour gérer la durée du portefeuille et le positionnement stratégique sur la courbe des taux.

Risque de change

L'ONUSIDA reçoit des contributions volontaires et effectue des paiements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Il est ainsi exposé à un risque lié aux fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes de change liés à l'achat/la vente de monnaies et à la réévaluation des soldes de trésorerie, ainsi que tous les autres écarts de change, sont ajustés au niveau des fonds et comptes ayant droit aux intérêts au titre du plan de répartition des intérêts. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en fin d'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats de change à terme. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

Couverture des risques de change sur les coûts salariaux futurs

La valeur en dollar des charges salariales dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis (en franc suisse, par exemple) en 2016 est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change vis-à-vis du dollar grâce à la conclusion de contrats de change à terme en 2015. Au 31 décembre 2015, les contrats de change à terme à des fins de couverture représentaient CHF 17,3 millions. Les pertes latentes nettes sur ces contrats s'élevaient à US\$ 0,9 million au 31 décembre 2015 (contre des pertes nettes d'US\$ 1,4 million au 31 décembre 2014). Les gains ou pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à l'échéance des contrats et affectés en 2016.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes

Le risque de change résulte des écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ultérieurement comptabilisés. Un programme mensuel est en place pour fournir une protection contre ce risque de change. Des positions nettes sont calculées chaque mois dans chaque devise pour les créances et les dettes et chaque position nette significative en devise est couverte par l'achat ou la vente d'un contrat de change à terme de montant égal et de sens opposé.

À la fin de chaque mois, ces positions sont rééquilibrées en fonction des niveaux fixés pour les taux de change mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes de change latents correspondants induits par les variations des créances et des charges à payer nettes. Au 31 décembre 2015, l'ensemble des contrats de couverture de change à terme par devise de l'ONUSIDA se présentait comme suit :

Devises vendues à terme	Somme des montants vendus	Somme des montants achetés (dollar des États-Unis)	Gain/(perte) latent/(e) (dollar des États-Unis)	net/(e)
Euro	4 550 000	4 975 839	24 624	

4.2 Créances

Au 31 décembre 2015, les contributions à recevoir s'élevaient à US\$ 68 millions (US\$ 97,6 millions au 31 décembre 2014). Sur ce montant, US\$ 60,3 millions correspondaient à des encours de lettres de crédit du Gouvernement des États-Unis et US\$ 7,7 millions représentaient des sommes à recevoir exigibles lors d'exercices futurs (réparties entre des créances courantes et des créances exigibles en 2017). Une provision pour créances douteuses a été constituée après examen de l'encours des créances pour US\$ 0,2 million.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances courantes		
UBRAF	46 638 488	71 801 685
Fonds supplémentaires	15 815 678	22 739 835
Fonds extrabudgétaires	2 770 317	2 947 526
Provision pour créances douteuses sur les fonds extrabudgétaires	(246 591)	(246 591)
Total des créances courantes	64 977 892	97 242 455
Créances non courantes		
UBRAF	1 687 289	
Fonds supplémentaires	1 301 542	335 197
Autres	56 984	
Total des créances non courantes	3 045 815	335 197
Total des créances	68 023 707	97 577 652

4.3 Créances sur le personnel

Conformément au Règlement du Personnel et au Statut du Personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris relatives au traitement, au loyer, à l'allocation pour frais d'études des enfants et aux frais de voyages. Les avances sont recouvrées périodiquement par des retenues sur les traitements, sauf en ce qui concerne les allocations pour frais d'études qui sont réglées à la fin de l'année scolaire. Les membres du personnel international sont habilités à recevoir une avance égale au montant estimé de l'allocation pour frais d'étude de chaque enfant en début d'année scolaire et sont réglés à la fin de celle-ci.

Au 31 décembre 2015, l'encours des créances sur le personnel s'élevait à US\$ 2,3 millions et incluait les avances sur traitement, sur loyers, sur voyages et sur allocations pour frais d'études (US\$ 2 millions au 31 décembre 2014). Les avances au titre des allocations pour frais d'études correspondent aux avances consenties aux membres du personnel pour l'année scolaire 2015-2016.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Créances sur le personnel		
Avances sur traitement	149 073	104 422
Avances relatives aux loyers	383 430	323 162
Avances sur allocations pour frais d'études	1 512 463	1 314 153
Avances relatives aux frais de voyage	54 410	34 986
Cotisations d'assurance prévues pour congés de maladie	71 527	172 385
Autres avances relatives au personnel	99 638	18 233
Total des créances sur le personnel	2 270 541	1 967 341

4.4 Paiements anticipés

Le montant total des paiements anticipés s'élève à US\$ 2,5 millions (US\$ 10,1 millions au 31 décembre 2014). Sur ce montant, US\$ 1,7 million concerne des avances versées à l'un des Coparrainants de l'ONUSIDA au titre de sa part de l'UBRAF 2016-2021 de l'ONUSIDA pour l'exercice biennal 2016-2017 afin de lui permettre de fonctionner de façon harmonieuse et de poursuivre ses activités d'une année sur l'autre. Un montant d'US\$ 0,6 million concerne des avances versées au PNUD pour couvrir des paiements effectués pour le compte de l'ONUSIDA. Le montant restant d'US\$ 0,2 million correspond à des paiements à des fournisseurs en anticipation de la réception de biens ou de services qui seront comptabilisés en charges en 2016.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Paiements anticipés		
Avances au PNUD	542 247	443 180
Avances aux Coparrainants	1 725 000	9 500 000
Avances aux fournisseurs	233 295	107 966
Total des paiements anticipés	2 500 542	10 051 146

4.5 Autres créances courantes

Au 31 décembre 2015, l'encours des autres créances représentait US\$ 33 010 et concernait notamment la TVA et des créances interinstitutions.

4.6 Immobilisations corporelles

Bâtiment

La valeur comptable du bâtiment de l'ONUSIDA au Siège a été établie au coût minoré de l'amortissement. Le bâtiment a été construit en commun avec l'OMS et sa propriété est également comptabilisée pour moitié de sa valeur avec cette dernière. Le terrain sur lequel le bâtiment a été construit a été mis à disposition par les pouvoirs publics suisses à titre gratuit. Le montant du terrain n'est donc pas évalué ni indiqué dans les états financiers. La durée de vie utile estimée du bâtiment a été évaluée à 60 ans et il est amorti selon la méthode linéaire.

Matériels et équipements

L'ONUSIDA a inscrit au bilan tous les matériels et équipements d'une valeur égale ou supérieure à US\$ 5 000 acquis en 2015. La valeur des actifs acquis en 2015 a été amortie sur la durée de vie utile estimée suivant la méthode linéaire. Des équipements d'un coût initial total d'US\$ 317 241 ont été totalement amortis et sont toujours utilisés par le Secrétariat.

	Bâtiments	Aménagements	Véhicules	Équipements de communication et informatiques	Autres équipements	Total
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Coût ou juste valeur	25 613 445	11 298	746 057	294 876	246 068	26 911 744
Amortissement cumulé	(3 415 128)	(5 649)	(207 923)	(226 998)	(152 141)	(4 007 839)
Total Valeur comptable au 31 décembre 2014	22 198 317	5 649	538 134	67 878	93 927	22 903 905
Variation entre le 1er et le 31 décembre 2015						
Acquisitions	-	-	85 445	20 360	33 672	139 477
Cessions						
Amortissement	(426 891)	(2 260)	(161 654)	(58 898)	(55 450)	(705 153)
Total des immobilisations corporelles	21 771 426	3 389	461 925	29 340	72 149	22 338 229

Immobilisations incorporelles

Le Programme ne comptabilise aucune immobilisation incorporelle.

Stocks

Le Secrétariat ne détenait que des publications destinées à être distribuées dont la valeur de réalisation est nulle. Le coût des publications passées en charges en 2015 s'élevait à US\$ 22 639.

4.7 Contributions reçues d'avance

Il s'agit des fonds reçus par avance pour des activités débutant en 2016.

4.8 Dettes

Elles correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs pour des biens et des services. Le total des dettes au titre des activités du programme de l'ONUSIDA au 31 décembre 2015 s'élevait à US\$ 5 millions (US\$ 4 millions au 31 décembre 2014).

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Dettes		
Dettes envers les fournisseurs	2 160 907	1 306 047
Dettes envers les participants aux réunions non membres du personnel	24 190	25 294
Dettes cumulées au titre des biens et services	2 505 189	2 663 335
Autres dettes	280 911	
Total des dettes	4 971 197	3 994 676

4.9 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel au 31 décembre 2015 s'élevait à US\$ 0,1 million (US\$ 0,3 million au 31 décembre 2014). Ce montant correspond aux sommes exigibles au titre des traitements et d'autres engagements relatifs au personnel, notamment les cotisations du personnel aux mutuelles et retraites.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Dettes envers le personnel		
Traitements à payer	121 067	133 767
Autres passifs envers le personnel	993	144 941
Total des dettes envers le personnel	122 060	278 708

4.10 Avantages du personnel

Les passifs relatifs aux avantages du personnel de l'ONUSIDA sont calculés par des actuaires professionnels. Les études des actuaires commandées par l'OMS ont déterminé différents passifs à comptabiliser pour couvrir différents avantages du personnel, conformément aux normes IPSAS, de l'OMS et ses entités non consolidées au 31 décembre 2015. Les études actuarielles professionnelles ont été basées sur des données relatives au personnel et des informations relatives aux paiements passés. Selon les études actuarielles, le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à US\$ 126,6 millions (dont US\$ 77,1 millions sont enregistrés dans nos comptes) au 31 décembre 2015.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Avantages du personnel courants		
Paiements de fin de contrat	9 548 993	9 560 045
Fonds spécial d'indemnisation	9 566	6 008
Total des avantages du personnel courants	9 558 559	9 566 053
Avantages du personnel non courants		
Paiements de fin de contrat	11 131 578	10 211 114
Assurance-maladie après la cessation de service	55 389 933	48 142 216
Fonds spécial d'indemnisation	1 018 623	910 001
Total des avantages du personnel non courants	67 540 134	59 263 331
Avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	20 680 571	19 771 159
Assurance-maladie après la cessation de service	55 389 933	48 142 216
Fonds spécial d'indemnisation	1 028 189	916 009
Total des avantages du personnel	77 098 693	68 829 384

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent le Programme commun, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Le fonds pour les paiements de fin de contrat est financé par une provision budgétaire sur les salaires et les indemnités de poste fixée pour 2014-2015.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement le Programme commun et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

L'étude actuarielle au 31 décembre 2015 a estimé que le passif total au titre des paiements de fin de contrat (hors congés annuels) s'élevait à US\$ 12,1 millions (US\$ 11,1 millions au 31 décembre 2014). Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ ni des résiliations d'engagement par accord mutuel. Selon l'étude actuarielle, une augmentation nette US\$ 1 million a été comptabilisée en charge dans l'État de la performance financière.

Les droits au titre des congés annuels représentaient US\$ 8,5 millions au 31 décembre 2015. Le passif a été réduit d'US\$ 0,1 million par rapport au total d'US\$ 8,6 millions en 2014.

Assurance-maladie après la cessation de service

L'ONUSIDA participe à un régime d'assurance-maladie, l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, qui est géré en tant qu'entité distincte et doté de son propre dispositif de gouvernance. Cette assurance rembourse les dépenses engagées par les membres du personnel, les personnes reconnues comme étant à leur charge et les fonctionnaires retraités pour des soins médicaux reconnus. Elle est financée par des cotisations des participants et du Programme.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation.

Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2015 ont été déterminées par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. À cette date, elles s'élevaient à US\$ 104,9 millions dont US\$ 49,5 millions étaient financés, ce qui laissait un passif non financé d'US\$ 55,4 millions qui est indiqué dans l'État de la situation financière. Des informations supplémentaires concernant l'assurance-maladie du personnel figurent dans le Rapport annuel sur le régime d'assurance-maladie du personnel. En vertu de l'étude actuarielle, une somme supplémentaire d'US\$ 7,3 millions a été imputée aux frais de personnel dans l'État de la performance financière.

Il convient de noter que bien que l'étude actuarielle de l'assurance-maladie après la cessation de service indique un passif non financé d'US\$ 55,4 millions au 31 décembre 2015, à la suite de la décision de la 30^{ème} réunion (juin 2012) du Conseil de Coordination du Programme de financer totalement les passifs liés au personnel du Programme à partir du solde des fonds, un montant total d'US\$ 25,1 millions a aussi été affecté au financement du passif de l'assurance-maladie après la cessation de service. De ce fait, le passif non financé de cette assurance s'élevait à US\$ 30,3 millions au 31 décembre 2015 (c'est-à-dire US\$ 55,4 millions selon l'étude actuarielle moins le financement d'US\$ 25,1 millions).

Aucun gain ou perte actuariel n'a été comptabilisé dans les états financiers, le gain ou la perte représentant moins de 10 % des obligations au titre des prestations définies.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel admissible, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans la mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'ONUSIDA considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi.

L'ONUSIDA comptabilise le passif au titre de l'assurance-maladie du personnel comme un avantage postérieur à l'emploi. L'ensemble des gains et des pertes a été comptabilisé dès l'adoption de la norme IPSAS 25. Par la suite, les gains et les pertes (évolutions imprévues de l'excédent ou du déficit) seront comptabilisés au fur et à mesure suivant la méthode du corridor. Selon cette méthode, les montants égaux ou inférieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies ne sont pas comptabilisés afin que les gains et les pertes puissent se compenser mutuellement au cours du temps. Les gains et les pertes supérieurs à 10 % des obligations au titre des prestations définies sont amortis sur la durée de service moyenne restante des membres du personnel en activité qui auront droit à chaque prestation. Aux fins de la comptabilité, le plan est considéré comme non financé (le passif n'est pas diminué par les actifs).

En vertu de l'étude actuarielle, une somme supplémentaire d'US\$ 0,1 million a été comptabilisée en charges dans l'État de la performance financière. Le passif total s'élevait à US\$ 1 million au 31 décembre 2015.

Calculs actuariels

Avantages du personnel, selon l'évaluation actuarielle
Tableaux d'information conformes aux normes IPSAS au 31 décembre 2015

	Assurance-maladie après la cessation de service	Paiements de fin de contrat, hors congés annuels non pris	Fonds spécial d'indemnisation
	(en dollars des États- Unis)	(en dollars des États- Unis)	(en dollars des États- Unis)
RAPPROCHEMENT DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (DBO) -141 (c)			
DBO au 31 décembre 2014	90 575 987 ¹⁾	11 148 284	745 393
Coût des services pour 2015	10 559 553	1 069 316	105 410
Coût des intérêts pour 2015	2 534 069	309 614	21 529
(Paiements réels bruts au titre des prestations en 2015)	(493 636)	(466 283)	(4 417)
(Charges adm. non Aetna réelles - prestations post service en 2015)	(30 707)		
(Charges adm. Aetna réelles - prestations post service en 2015)	(1 871)		
Cotisations réelles des participants retraités en 2015	118 519		
(Gain)/perte actuariel(le)	(4 919 200)	76 622	(123 408)
DBO au 31 décembre 2015	98 342 714	12 137 553	744 507
RAPPROCHEMENT DES ACTIFS - 141 (e)			
Actifs SHI au 31/12/14, net de la provision au titre de l'article 470.1	47 996 535		
(Paiements réels bruts totaux au titre du SHI pour 2015)	(5 664 144)	(466 283)	(4 417)
(Charges adm. non Aetna réelles totales au titre du SHI en 2015)	(352 337)		
(Charges adm. Aetna réelles totales au titre du SHI en 2015)	(23 711)		
Cotisations totales réelles des participants au titre du SHI en 2015	3 261 774		
Cotisations totales réelles non Aetna de l'ONUSIDA au titre du SHI en 2015	6 411 964	466 283	4 417
Charges réelles Aetna (directement payées par l'OPS) en 2015	23 711		
(Augm.)/Dimin. de la provision au titre de l'article 470.1 en 2015	(768 323)		
Rendement attendu des actifs pour 2015	2 549 276		
Gain/(perte) d'actifs	(3 925 122)		
Actifs SHI au 31/12/15, net de la provision au titre de l'article 470.1	49 509 623		
RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DES OBLIGATIONS FINANCÉES - 141 (f)			
Obligations au titre des prestations définies (DBO)			
Actives	86 483 913	12 137 553	516 423
Inactives	11 858 801		228 084
Total DBO	98 342 714	12 137 553	744 507
Actifs du plan			
(Actifs bruts du plan)	(51 514 623)		
Compensation au titre de l'article 470.1 du Règlement OMS	2 005 000		
(Actifs nets du plan)	(49 509 623)		
(Excédent)/Déficit	48 833 091	12 137 553	744 507
Gain/(perte) non comptabilisé(e)	6 556 842		283 682
Crédit/(coût) des services antérieurs non comptabilisé			
(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	55 389 933	12 137 553	1 028 189
(Actif)/Passif courant		1 005 975	9 566
(Actif)/Passif non courant	55 389 933	11 131 578	1 018 623
(Actif)/Passif net comptabilisé dans l'État de la situation financière	55 389 933	12 137 553	1 028 189
Charges annuelles pour 2015--141(g)			
Coût des services	10 559 553	1 069 316	105 410
Coût des intérêts	2 534 069	309 614	21 529
Rendement attendu des actifs	(2 549 276)		
Amortissement des (Gains)/Pertes		76 622	(10 342)
Total des charges comptabilisées dans l'État de la performance financière	10 544 346	1 455 552	116 597
Cotisations attendues pour 2016--141(q)			
Cotisation attendue de l'ONUSIDA en 2016			
Cotisations de l'ONUSIDA	4 202 000	1 020 953	9 741
Cotisations des participants	678 000		
Total des cotisations attendues pour 2016	4 880 000	1 020 953	9 741

1) Reflète le DBO retraité au 31 décembre 2014, lequel est basé sur la valeur actuarielle révisée du fait de la modification des hypothèses des taux d'actualisation pour que l'ONUSIDA tienne compte de la répartition géographique du personnel et des futurs retraités

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie après la cessation de service

Hypothèses et méthodes adoptées pour les évaluations actuarielles

Chaque année, le Programme identifie et sélectionne des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour l'évaluation de fin d'année afin de déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 25. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

Analyse de sensibilité du régime d'assurance-maladie - 141 (o)

Coût des services et coût des intérêts en 2015

Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	9 706 116
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	13 093 622
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	17 863 389

Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2015

Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	76 446 525
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	98 342 714
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	127 991 049

Date d'évaluation

Ensemble des plans	31 décembre 2015
--------------------	------------------

Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) et fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,0 % (contre 2,9 % lors de la précédente évaluation). Sur la base des projections des paiements totaux au titre des prestations de la précédente évaluation, avec une pondération de 75 % de la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % de celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2015. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.									
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe - 2,9 % (contre 2,8 % lors de la précédente évaluation). Amériques - 4,5 % (contre 4,1 % lors de la précédente évaluation). Autres pays - 4,8 % (contre 4,4 % pour la précédente évaluation).</p> <p>Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements des obligations d'entreprise de qualité élevée. L'approche de la courbe des taux est utilisée pour tenir compte des flux de trésorerie escomptés et de l'exposition supposée aux monnaies propre à l'ASHI.</p> <p>Le passif est supposé encouru en francs suisses, euros et dollars des Etats-Unis, sur la base d'une combinaison approximative des passifs de l'ONUSIDA et des courbes des taux suivantes :</p> <p>Suisse : courbe SIX - Swiss Exchange Zone euro : courbe iBoxx Euro Zone Etats-Unis : Aon Hewitt AA Bond Universe</p> <p>Les taux d'actualisation de l'évaluation du 31 décembre 2015 sont basés sur la localisation géographique des bureaux de l'ONUSIDA. Les taux ainsi obtenus sont arrondis à 0,1 % près et présentés dans le tableau suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3">% du taux pour 2015</th> </tr> <tr> <th>Suisse</th> <th>Zone euro</th> <th>Etats-Unis</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>40 %</td> <td>20 %</td> <td>40 %</td> </tr> </tbody> </table>	% du taux pour 2015			Suisse	Zone euro	Etats-Unis	40 %	20 %	40 %
% du taux pour 2015										
Suisse	Zone euro	Etats-Unis								
40 %	20 %	40 %								
Fonds spécial d'indemnisation	Le taux d'actualisation utilisé est de 3,7 % (contre 2,9 % pour la précédente évaluation). Sur la base des projections des paiements totaux au titre des prestations de la précédente évaluation, avec une pondération de 75 % de la courbe de rendement de l'Aon Hewitt AA Bond Universe et de 25 % de celle du SIX Swiss Exchange au 31 décembre 2015. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.									

Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) et fonds spécial d'indemnisation	<p>Le taux d'inflation utilisé est de 2,2 %. Sur la base de taux d'inflation de 2,5 % pour les Etats-Unis et de 1,1 % pour la Suisse, avec des pondérations de 75 % et 25 %, respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p> <p>Le taux d'inflation pour les Etats-Unis est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF) au 31 décembre 2013. Le taux d'inflation pour la Suisse est basé sur la prévision d'inflation à 10 ans du quatrième trimestre 2015 d'Aon Hewitt pour la Suisse.</p>
Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Europe - 1,4 % (contre 1,6 % lors de la précédente évaluation). Amériques et autres pays - 2,5 %.</p> <p>Sur la base de la prévision à 10 ans du troisième trimestre 2015 d'Aon Hewitt pour les hypothèses relatives aux marchés de capitaux mondiaux. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne des taux pour la Suisse (1,1 %) et pour le reste de l'Europe (1,6%), arrondi à 0,1 % près. Le taux pour les Amériques et les autres pays est basé sur l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2013.</p>
Fonds spécial d'indemnisation	<p>Le taux d'inflation utilisé est de 2,2 %. Sur la base d'un taux d'inflation de 2,5 % pour les Etats-Unis et de 1,1 % pour la Suisse, avec des pondérations de 75 % et 25 %, respectivement. Le taux d'inflation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.</p>

Barème annuel des traitements

Ensemble des plans	<p>Inflation générale, plus 0,5 % au titre des primes annuelles de productivité, plus primes au mérite. Les primes de productivité et les primes au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2013.</p>
--------------------	--

Modifications des hypothèses

Assurance-maladie après la cessation de service	<p>Le taux d'actualisation a été révisé pour tenir compte de la répartition géographique des retraités actuels et anticipés futurs de l'ONUSIDA. Il s'agit d'un changement par rapport à l'hypothèse antérieure selon laquelle le Programme commun était globalement considéré comme une organisation basée en Europe où le taux d'actualisation était déterminé en combinant les taux suisse et de la zone euro. Sur la base des données actuelles de recensement et des projections de flux de trésorerie de l'évaluation du 31 décembre 2014, il a été décidé que 60 % du passif concerne l'Europe, dont 2/3 pour la Suisse et 1/3 pour la zone euro. Les 40 % restants du passif sont considérés comme non-européens. De ce fait, les taux d'actualisation obtenus pour chaque année ont été de 40 % de taux suisse (60 % de 2/3), 20 % de taux de la zone euro (60 % * 1/3) et de 40 % d'un taux obligataire américain.</p>
---	--

Méthode actuarielle

Frais de rapatriement, de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'actualisation.
Congés non pris	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation,
Suppression de poste, indemnité de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la norme IPSAS 25 et donc exclus de l'évaluation.
Fonds spécial d'indemnisation	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonction et la date de départ.
Assurance-maladie après la cessation de service	Les passifs sont imputés selon la méthode des unités de crédit projetées de façon linéaire entre la date d'entrée en fonction et la date la plus précoce entre la date de pleine admissibilité (55 ans, 10 ans de service et cinq ans de service continu) et la date de départ à la retraite.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le Règlement de la Caisse commune des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Dans la pratique, le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « *Open Group Aggregate* ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs courants et futurs estimés de la Caisse commune des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'ONUSIDA envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée le 31 décembre 2013. Elle a révélé un déficit actuariel de 0,72 % (1,87 % lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera réalisée le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2013, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 127,5 % (130 % lors de l'évaluation de 2011). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 91,2 % (86,2 % lors de l'évaluation de 2011).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2013 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

En 2015, le montant des cotisations versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été d'US\$ 22,8 millions (US\$ 22,6 millions en 2014). Les contributions prévues pour 2016 s'élèvent à US\$ 22,8 millions.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente tous les deux ans un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et ceux-ci sont consultables en ligne sur le site Internet de la Caisse commune à l'adresse www.unjspf.org.

4.11 Recettes différées

Au 31 décembre 2015, les recettes différées s'élevaient à US\$ 5,1 millions (US\$ 28,3 millions au 31 décembre 2014). Cela représente les contributions pluriannuelles promises en 2015 mais dont la comptabilisation en recettes est différée à des exercices futurs. Sur ce

montant, une somme d'US\$ 3 millions seulement correspond à des recettes différées non courantes pour 2017 et des exercices futurs.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Recettes différées courantes		
UBRAF	843 644	26 389 524
Fonds supplémentaires	1 246 446	1 578 585
Total des recettes différées courantes	<u>2 090 090</u>	<u>27 968 109</u>
Recettes différées non courantes		
UBRAF	1 687 289	
Fonds supplémentaires	1 301 542	335 197
Total des recettes différées non courantes	<u>2 988 831</u>	<u>335 197</u>
Total des recettes différées	<u>5 078 921</u>	<u>28 303 306</u>

4.12 Emprunts à long terme

Lors de sa 12^{ème} réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour l'ONUSIDA et l'OMS pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est estimée à CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur 50 ans de la part de l'ONUSIDA dans ce prêt sans intérêt octroyé par la Confédération suisse est effectué *via* une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment.

Le bâtiment a été achevé en novembre 2006. Le montant inscrit au poste Bâtiments inclut US\$ 25,6 millions qui représentent la part de 50 % des dépenses de l'ONUSIDA au titre du bâtiment au 31 décembre 2007.

Le prêt remboursable d'US\$ 21,6 millions a été amorti sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 0,70 % (taux du Libor suisse à 30 ans), contre un taux de 0,81 % en 2014. Les emprunts à long terme incluent un montant de CHF 598 000 qui arrivera à échéance l'année suivante.

4.13 Variations de l'actif net/situation nette

Pendant l'année close le 31 décembre 2015, le Programme a enregistré un déficit global d'US\$ 68 millions dont US\$ 42,8 millions au titre de l'UBRAF et US\$ 25,2 millions au titre des fonds hors budget de base.

Conformément à l'approbation du Conseil de Coordination du Programme de financer la reconstitution annuelle du Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, le Directeur exécutif a autorisé en 2015 le virement d'un total d'US\$ 0,43 million du solde des fonds pour financer le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments. Pendant sa 36^{ème} réunion qui s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 2015, le Conseil de Coordination du Programme a pris note de la décision du Directeur exécutif

Les engagements relatifs au personnel non provisionnés s'élevaient à US\$ 27,3 millions au 31 décembre 2015 (US\$ 21 millions au 31 décembre 2014). L'augmentation nette d'US\$ 6,3 millions est imputable à des variations des passifs actuariels de l'assurance-maladie après cessation de service et des paiements de fin de contrat.

Du fait du déficit 2015 d'US\$ 42,8 millions au titre des fonds de l'UBRAF, le solde des fonds s'établit à US\$ 85,6 millions au 31 décembre 2015 (US\$ 128,8 millions au 31 décembre 2014).

4.14 Fonds de réserve

En attendant la réception des contributions de base, la mise en œuvre de l'UBRAF peut être financée par le Fonds de réserve dont la création a été décidée par le Conseil de Coordination du Programme en juin 1996. Les règles et procédures régissant l'utilisation du Fonds de réserve par le Directeur exécutif ont été décidées lors de la 6^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue à Genève en mai 1998.

4.15 Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments

Le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments a été créé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 30^{ème} réunion de juin 2012. Ce fonds a été constitué pour financer les charges futures liées aux principales réparations et modifications et aux principaux investissements dans le bâtiment abritant les bureaux de l'ONUSIDA.

5. INFORMATIONS À L'APPUI DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

5.1 Vue d'ensemble de l'État

L'État de la performance financière regroupe les produits et les charges relatifs à toutes les activités dans l'ensemble du Programme. Il distingue les activités opérationnelles de celles qui découlent d'activités de financement.

5.2 Contributions volontaires

Les contributions volontaires au profit du Programme ont totalisé US\$ 219,4 millions (US\$ 210,8 millions des gouvernements, US\$ 2,7 millions des Coparrainants de l'ONUSIDA et un solde d'US\$ 5,9 millions d'autres produits opérationnels reçus d'organisations intergouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, d'institutions ainsi que du secteur privé). Ce chiffre inclut US\$ 2,4 millions représentant des contributions sous forme de services et US\$ 0,2 million représentant des contributions en nature. Aucun produit n'a été comptabilisé au titre des opérations de change.

	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires	Fonds extrabudgétaires	Total
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Contributions volontaires				
Gouvernements	194 600 098	11 577 271	4 657 521	210 834 890
Coparrainants	1 650 000	954 759	65 376	2 670 135
Autres	104 272	5 844 832	(69 889)	5 879 215
Total des contributions volontaires	196 354 370	18 376 862	4 653 008	219 384 240

5.3 Produits financiers

Le total des produits d'intérêt s'est élevé à US\$ 2,3 millions pour l'année close le 31 décembre 2015 et les gains nets réalisés sur les opérations de couverture et de change ont représenté US\$ 2,6 millions sur la même période. Les gains de change latents liés à la réévaluation des créances et à des ajustements du prêt suisse ont représenté US\$ 1,6 million. L'ensemble se solde par un total de produits financiers d'US\$ 6,5 millions au 31

décembre 2015. Les produits d'intérêt sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et répartis par l'OMS.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	(en dollars des États-Unis)	(en dollars des États-Unis)
Produits financiers		
Intérêts	2 249 747	1 528 005
Gains de change réalisés sur le couverture du bilan	2 623 928	1 439 930
Gains de change nets latents sur réévaluation	1 638 347	-
Gains de réévaluation actuarielle sur fonds pour paiement de fin de contrat	10 342	3 899 350
Total des produits financiers	6 522 363	6 867 285

5.4 Charges

L'ONUSIDA comptabilise les charges au moment où les biens sont livrés ou les services fournis. Les fonds affectés correspondent à des fonds définitivement engagés ou provisionnés pour des biens et des services non encore fournis. Les fonds affectés ne sont pas comptabilisés dans l'État de la performance financière.

5.4.1 Traitements et autres charges associées

Elles représentent les charges totales liées à l'emploi de personnel dans tous les lieux, y compris les rémunérations au titre du traitement de base et de l'indemnité de poste ainsi que d'autres types de droits (ex : retraite et assurance) payés par le Programme. Les charges de personnel incluent également l'augmentation du passif actuariel au titre de l'assurance-maladie du personnel qui est comptabilisé en charge dans l'État de la performance financière.

5.4.2 Virements et subventions à d'autres entités

Cela représente des contrats signés avec des Coparrainants de l'ONUSIDA, d'autres organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales à but non lucratif et des établissements universitaires et scientifiques concernant des activités engagées pour atteindre des objectifs spécifiques du Secrétariat de l'ONUSIDA, et des virements aux Coparrainants de l'ONUSIDA pour leur part au titre de l'UBRAF pour 2015.

5.4.3 Services contractuels

Cela correspond aux sommes dépensées pour le recours à des prestataires de services. Les principales composantes sont les accords pour exécution de travaux (APW) et les contrats de consultants passés avec des particuliers pour qu'ils mènent à bien des activités pour le compte du Programme.

5.4.4 Charges opérationnelles générales

Ce montant correspond aux frais généraux de fonctionnement du Siège et des bureaux régionaux et de pays. Il englobe les charges liées aux services d'intérêt général, aux télécommunications et aux loyers.

5.4.5 Voyages

Les frais de voyage totaux incluent les voyages payés par l'ONUSIDA pour les membres du personnel, les participants aux réunions et les consultants. Ils comprennent les billets d'avion, les allocations journalières de subsistance et les autres frais liés aux voyages.

5.4.6 Équipements, véhicules et mobilier

Les équipements, véhicules et mobiliers sont inscrits en charges au moment de leur livraison. Les immobilisations corporelles acquises en 2015 ont été comptabilisées comme des éléments d'actifs conformément à la norme IPSAS 17.

5.4.7 Amortissement

L'amortissement est inscrit en charge au poste Immobilisations corporelles selon la méthode linéaire. L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile du bâtiment a été estimée à 60 ans. La durée de vie utile du mobilier et des véhicules a été estimée à 5 ans et celle des équipements à 3 ans.

5.4.8 Charges financières

Elles incluent les pertes de change réalisées résultant du traitement des opérations dans des monnaies étrangères ainsi que les pertes réalisées concernant les créances, les dettes et d'autres commissions de gestion payées. Elles incluent également les charges d'intérêt actuarielles liées à l'évaluation des paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation.

	31 décembre 2015 (en dollars des États-Unis)	31 décembre 2014 (en dollars des États-Unis)
Charges financières		
Frais bancaires et commissions de gestion des placements	202	1 364
Pertes de change nettes réalisées	4 523 614	902 559
Pertes de change nettes latentes sur réévaluation	-	5 688 387
Coût actuariel des intérêts liés à l'évaluation du Fonds pour les paiements de fin de contrat et du Fonds spécial d'indemnisation	411 147	500 219
Total des charges financières	4 934 963	7 092 529

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tableau annexé 1

État de la performance financière par segment

Toutes origines de fonds confondues pour l'année close le 31 décembre 2015

(en dollars des États-Unis)

	Fonds de base de l'UBRAF			Fonds hors budget de base						TOTAL	
	Fonds de base de l'UBRAF	Fonds supplémentaires de l'UBRAF	Fonds extrabudgétaires	Paiements pour fin de contrat	Droits hors traitement	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-maladie du personnel	Fonds commun	Éliminations	Sous-total Fonds hors budget de base	Total général
Produits											
Gouvernements	194 600 098	11 577 271	4 657 521							16 234 792	210 834 890
Organismes coparrainants	1 650 000	954 759	65 376							1 020 135	2 670 135
Autres	104 272	5 844 832	(69 889)							5 774 943	5 879 215
Produits financiers	4 551 683	205 208	-	116 784		10 342		1 638 346		1 970 680	6 522 363
Total	200 906 053	18 582 070	4 653 008	116 784	-	10 342	-	1 638 346	-	25 000 550	225 906 603
Coûts d'appui au Programme			2 469 771						(2 469 771)	-	-
Virements de salaires à des fonds dédiés				2 732 798	8 586 715				(11 319 513)	-	-
Total des produits	200 906 053	18 582 070	7 122 779	2 849 582	8 586 715	10 342	-	1,638,346	(13 789 284)	25 000 550	225 906 603
Charges											
Traitements et autres charges de personnel	116 662 520	2 472 807	3 876 866	1 409 567	9 660 890	105 410	7 247 717		(11 319 513)	13 453 744	130 116 264
Virements et subventions à d'autres entités	87 650 917	8 972 341	4 102 355							13 074 696	100 725 613
Services contractuels	12 741 981	17 285 464	611 177		685 685					18 582 326	31 324 307
Charges opérationnelles générales	14 199 395	996 084	427 008	135	368					1 423 595	15 622 990
Voyages	6 243 103	2 450 578	325 105		16 343					2 792 026	9 035 129
Équipements, véhicules, mobilier	1 531 283	521 752	22 784					(603 431)		(58 895)	1 472 388
Coûts d'appui au Programme	118 534	2 023 868	327 369						(2 469 771)	(118 534)	-
Amortissements								705 153		705 153	705 153
Charges financières	4 523 816			389 618		21 529				411 147	4 934 963
Total des charges	243 671 549	34 722 894	9 692 664	1 799 320	10 363 286	126 939	7 247 717	101 722	(13 789 284)	50 265 258	293 936 807
Excédent/(déficit) total par fonds	(42 765 496)	(16 140 824)	(2 569 885)	1 050 262	(1 776 571)	(116 597)	(7 247 717)	1 536 624	-	(25 264 708)	(68 030 204)

7. COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTAIRES ET DES MONTANTS RÉELS

Le budget du Programme de l'ONUSIDA est établi suivant une comptabilité de caisse modifiée et approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le budget et les états financiers de l'ONUSIDA sont préparés suivant deux méthodes de comptabilité différentes. L'État de la situation financière, l'État de la performance financière, l'État des variations de l'actif net/situation nette et le Tableau des flux de trésorerie sont préparés suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est préparé suivant une comptabilité de caisse modifiée.

Comme prévu par la norme IPSAS 24, les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier, à la présentation et aux entités.

Des différences de base surviennent lorsque le budget approuvé est préparé suivant une méthode de comptabilité autre que la comptabilité d'exercice intégrale. Les différences de base incluent l'amortissement et la capitalisation des actifs ainsi que le remboursement du principal des prêts en cours de la Confédération suisse et du Canton de Genève.

Des différences de calendrier surviennent lorsque la période budgétaire diffère de la période comptable visée par les états financiers. Les engagements pris en 2013 ont été liquidés en 2015, ce qui a créé des différences de calendrier.

Les différences de présentation sont dues à des différences de format et de classification entre le Tableau des flux de trésorerie et l'État de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels.

Les différences relatives aux entités englobent les dépenses au titre des fonds hors budget de base qui sont financées par d'autres sources et ne sont pas incluses dans l'UBRAF approuvé par le Conseil de Coordination du Programme.

Le rapprochement entre les montants réels de l'État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V), sur une base comparable, et les montants réels de l'État de la performance financière (État II) et du Tableau des flux de trésorerie (État IV) pour l'année close le 31 décembre 2015 est présenté ci-dessous :

Rapprochement de l'utilisation du budget (État V) et du tableau des flux de trésorerie (État IV) au 31 décembre 2015

	2015			
	Opérations	Investissements	Financements	Total
	(en dollars des Etats-Unis)	(en dollars des Etats-Unis)	(en dollars des Etats-Unis)	(en dollars des Etats-Unis)
Montant réel inscrit pour la mise en œuvre du budget (État V)	239 286 994			239 286 994
Différences de calendrier				-
Différences de base		(139 477)	(78 863)	(218 340)
Différences de présentation	(150 474 074)			(150 474 074)
Différences relatives aux entités	55 392 721			55 392 721
Montant réel inscrit dans le Tableau des flux de trésorerie	144 205 641	(139 477)	(78 863)	143 987 301

8. DISPENSES ADMINISTRATIVES, VERSEMENTS À TITRE GRACIEUX, MONTANTS PASSÉS PAR PROFITS ET PERTES, ET FRAUDES

Pendant l'année close le 31 décembre 2015, Programme n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a été déclaré pendant cette même année (1^{er} janvier-31 décembre 2015).

9. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LA HAUTE DIRECTION

Le « personnel de direction essentiel » de l'ONUSIDA est composé de tous les membres du personnel de catégorie D2 ou supérieure qui sont investis du pouvoir et de la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'ONUSIDA.

Les rémunérations globales versées au personnel de direction essentiel incluent les traitements, les allocations, les défraiements pour voyages statutaires et autres droits versés conformément au Règlement et au Statut du personnel, et applicables à tous.

Le personnel de direction essentiel est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et l'ONUSIDA cotisent ; il est également habilité à participer au régime d'assurance-maladie du personnel, y compris au régime d'assurance-maladie après la cessation de service s'il répond aux critères d'admissibilité.

Durant l'année, aucun prêt n'a été accordé au personnel de direction essentiel au-delà de ceux proposés au personnel n'appartenant pas à ce groupe.

Personnel de direction essentiel (en dollars des États-Unis)

Nombre de personnes	18
Indemnités et ajustements de poste	3 675 853
Droits	289 379
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	997 004
Total des rémunérations 2015	4 962 236
Avances en cours par rapport aux droits	64 666
Prêts en cours (en plus des droits normaux, le cas échéant)	-

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES

La date d'arrêté des comptes du Programme est le 31 décembre 2015. À la date de certification des présents comptes par le Directeur exécutif et de transmission au Commissaire aux comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'est survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

11. PASSIFS ÉVENTUELS, ENGAGEMENTS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2015, cinq litiges liés au personnel étaient en cours devant le Comité d'appel du Siège de l'OMS et un litige lié au personnel était en cours devant le Tribunal administratif de l'OIT. Les procédures juridiques ne sont pas suffisamment avancées pour évaluer avec certitude l'ampleur de la responsabilité du Programme. Le Secrétariat ne comptabilise aucun engagement contractuel important.

Locations simples

Le Secrétariat conclut des baux de location simple pour louer des bureaux de liaison et des bureaux de pays et de région. Les loyers à payer à l'avenir indiqués ci-après s'élèvent au minimum à :

	31 décembre 2015
	(en dollars des États-Unis)
Locations simples	
à moins d'un an	1 774 185
à plus d'un an mais à moins de cinq ans	1 329 656
Total des engagements au titre des locations simples	3 103 841

Actifs éventuels

Conformément à la norme IPSAS 19, les actifs éventuels seront indiqués en cas de probabilité d'un flux entrant d'avantages économiques résultant d'un événement. Au 31 décembre 2015, aucun actif éventuel important n'était comptabilisé.

Tableau annexé 2

**UBRAF - Détail des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2015**

(en dollars des Etats-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre de l'UBRAF 2015
Gouvernements	
Andorre	33 149
Australie	5 703 422
Belgique	5 619 413
Belgique - Flandres	819 672
Canada	3 891 113
Chine	150 000
République tchèque	40 937
Danemark	8 291 874
Finlande	8 667 389
France	334 467
Allemagne	2 974 982
Irlande	3 020 134
Israël	10 000
Japon	628 670
Liechtenstein	24 900
Luxembourg	4 178 092
Mali	84 644
Monaco	162 514
Pays-Bas	22 675 737
Nouvelle-Zélande	1 090 884
Norvège	21 894 157
Pologne	64 536
Portugal	110 620
Fédération de Russie	500 000
Suède	24 978 785
Suisse	11 160 714
Thaïlande	99 944
Turquie	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	22 189 349
Etats-Unis d'Amérique	45 000 000
Zimbabwe	100 000
Sous-total	194 600 098
Organismes coparrainants	
Banque mondiale	1 650 000
Sous-total	1 650 000
Autres	
Divers	104 272
Sous-total	104 272
Total des produits opérationnels	196 354 370
Produits financiers	4 551 683
TOTAL	200 906 053

Tableau annexé 3

**Fonds supplémentaires - détails des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2015**
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre de fonds supplémentaires spécifiques 31 décembre 2015
Gouvernements	
Chine	450 000
Japon	300 000
Luxembourg	1 627 339
Pays-Bas	134 588
Norvège	48 607
Suède	3 664 446
Suisse	1 042 502
États-Unis d'Amérique (CDC)	159 997
États-Unis d'Amérique (USAID)	4 149 792
Sous-total	11 577 271
Organismes coparrainants	
PNUD	175 173
UNESCO	18 892
UNFPA	603 694
UNICEF	157 000
ONU Femmes	
Sous-total	954 759
Autres	
AID Life	54 466
Société africaine pour la médecine de laboratoire (ASLM)	75 000
Banque asiatique de développement	927 809
Fondation Bill et Melinda Gates	1 631 023
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS(BC-CFE)	80 790
Fondation Drosos	230 000
Commission européenne	11 392
Fondation Ford	135 000
Bureau du MDTF	1 407 863
MINUSMA	25 000
Fonds pour le développement international de l'OPEP	600 000
Fondation Ruban rouge	8 323
UNDOCO - Bureau de coordination des activités de développement	20 000
UNAIDS USA	35 470
HCDH	76 000
UNOPS	691 095
Victoria Beckham	27 177
Divers/remboursements aux donateurs	(191 576)
Sous-total	5 844 832
Total des produits opérationnels	18 376 862
Produits financiers	
Intérêts	205 208
Sous-total	205 208
TOTAL	18 582 070

Tableau annexé 4

Fonds extrabudgétaires - détail des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2015
(en dollars des États-Unis)

Contributions volontaires	Fonds mis à disposition au titre des fonds extrabudgétaires 31 décembre 2015		
	en numéraire	en nature et sous forme de service	Total
Gouvernements			
Belgique		215 278	215 278
Finlande		406 664	406 664
France		106 844	106 844
Allemagne		298 507	298 507
Japon	300 000		300 000
Luxembourg		127 315	127 315
Pays-Bas		295 105	295 105
Norvège		148 534	148 534
Suède		258 450	258 450
Suisse		58 797	58 797
États-Unis d'Amérique (USAID)	2 000 000	295 105	2 295 105
Canton de Genève, Suisse		146 922 ⁽¹⁾	146 922
Sous-total	2 300 000	2 357 521	4 657 521
Organismes coparrainants			
PNUD	65 376		65 376
Sous-total	65 376	-	65 376
Autres			
Divers/remboursements aux donateurs	(69 889)		(69 889)
Sous-total	(69 889)	-	(69 889)
Total des produits opérationnels	2 295 487	2 357 521	4 653 008
TOTAL	2 295 487	2 357 521	4 653 008

(1) Représente le montant des intérêt sur le prêt pour le bâtiment de la FIPOI

SECTION III

INFORMATIONS SUR LA GESTION

I. Fonds reçus au titre de l'année close le 31 décembre 2015

Au cours de l'année considérée, des produits d'un montant d'US\$ 200,9 millions ont été reçus au titre de l'UBRAF. Ce montant a été financé par trente et un gouvernements à hauteur de 96,9 % et par la Banque mondiale à hauteur de 0,8 %. Le solde (soit 2,3 %) est composé de produits financiers (principalement des produits d'intérêt) reçus et répartis pendant l'année considérée ainsi que de recettes diverses, y compris des fonds reçus d'institutions publiques et de donateurs privés autres que les gouvernements, de donations diverses et d'honoraires. Le Tableau annexé 2 en page 50 fournit des détails sur ces recettes.

En outre, des ressources hors budget de base d'un montant d'US\$ 25,7 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays conçues pour des pays ou des objectifs spécifiques. Des détails sur l'origine de ces fonds sont fournis dans les Tableaux annexés 3 et 4 figurant aux pages 51 et 52.

II. Fonds dépensés pour l'année close le 31 décembre 2015

Les dépenses totales de l'année close le 31 décembre 2015 au titre de l'UBRAF pour 2014-2015 se sont élevées à US\$ 239,3 millions et les dépenses sur les fonds hors budget de base ont représenté US\$ 49,8 millions.

A. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités

Pendant l'année close le 31 décembre 2015, des dépenses totales d'US\$ 239,3 millions ont été engagées pour la mise en œuvre des activités prévues dans l'UBRAF 2012-2015 et réparties comme suit : US\$ 85 millions dépensés au profit des Coparrainants et US\$ 154,3 millions dépensés au profit du Secrétariat.

Les dépenses totales de l'exercice biennal 2014-2015 ont totalisé US\$ 478 millions (US\$ 238,7 millions dépensés en 2014 et US\$ 239,3 millions dépensés en 2015). En plus des montants dépensés susmentionnés, une somme d'US\$ 3 millions a été affectée pendant la même année, ce qui représente globalement un taux d'engagement financier de 99,2 % (comme résumé dans le Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés de l'UBRAF 2014-2015 pour la période close le 31 décembre 2015 (en dollars des États-Unis)

Tableau 1

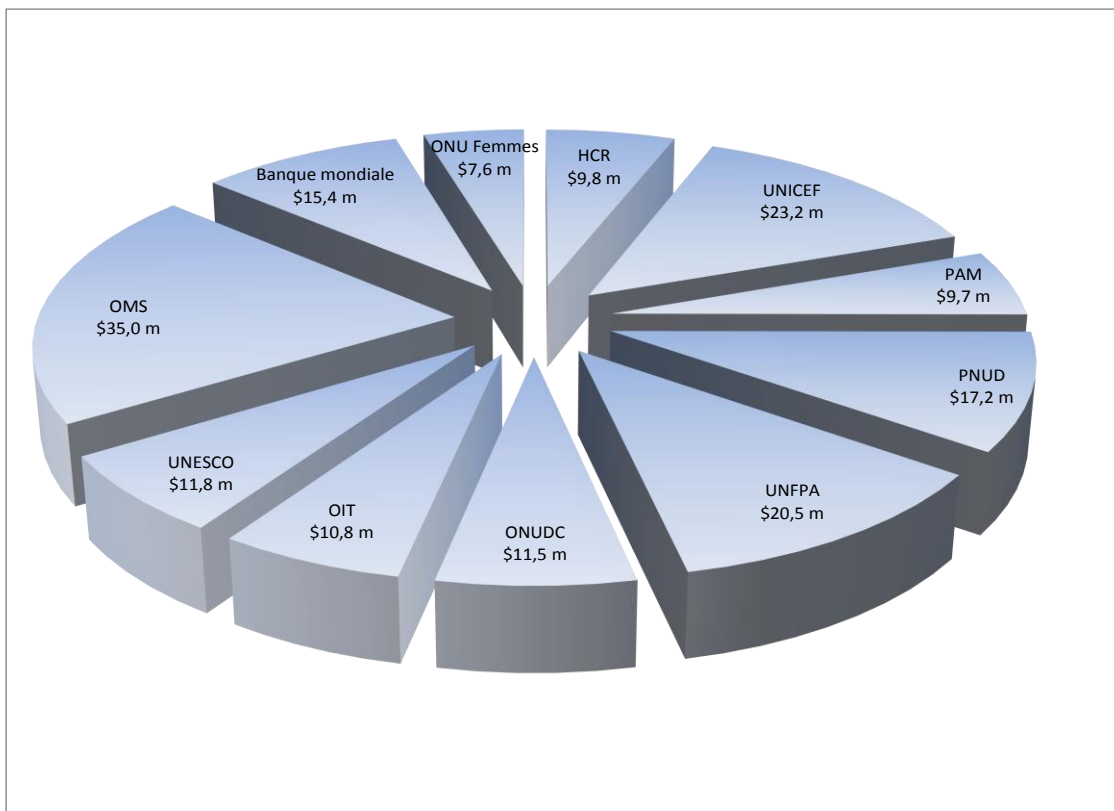
Orientations et fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2014-2015	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Fonds affectés ^{a/}	Dépenses et fonds affectés 2014-2015	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d)	e = (b + c + d)	(f) = (a - e)	(g) = (e / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	79 102 000	39 551 000	38 717 010		78 268 010	833 990	98.9%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	47 539 000	23 769 500	22 753 836		46 523 336	1 015 664	97.9%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	37 885 000	18 942 500	18 508 060		37 450 560	434 440	98.9%
4 Leadership et plaidoyer	131 642 000	64 279 645	66 911 878	1 380 775	132 572 298	(930 298)	100.7%
5 Coordination, cohérence et partenariats	105 118 000	49 803 395	50 885 232	909 165	101 597 792	3 520 208	96.7%
6 Responsabilisation mutuelle	83 534 000	42 325 765	41 510 978	661 121	84 497 864	(963 864)	101.2%
Total	484 820 000	238 671 805	239 286 994	2 951 061	480 909 860	3 910 140	99.2%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

i) Fonds virés aux Coparrainants

Au 31 décembre 2015, les virements effectués au profit des Coparrainants s'élevaient à US\$ 172,3 millions (US\$ 87,3 millions en 2014 et US\$ 85 millions en 2015). Ces virements représentent 98,7 % de la part des Coparrainants au titre de l'UBRAF pour 2014-2015. Le Graphique 1 fournit des informations sur le montant des virements effectués au profit de chaque Coparrainant.

Graphique 1 : Part des fonds virés aux Coparrainants au 31 décembre 2015



ii) Fonds dépensés sur le budget du Secrétariat

Les dépenses du Secrétariat de l'ONUSIDA se sont élevées à US\$ 154,3 millions pendant l'année close le 31 décembre 2015. Avec les dépenses d'US\$ 151,4 millions de 2014, les dépenses totales pour l'exercice biennal 2014-2015 ont représenté US\$ 305,7 millions. En plus du montant dépensé susmentionné, un total d'US\$ 3 millions a été affecté pendant l'année, ce qui représente globalement un taux d'engagement financier de 99,5 %. Le Tableau 2 fournit des informations complémentaires sur les fonds dépensés et affectés par le Secrétariat, répartis par fonction stratégique.

Tableau 2 : Allocations approuvées, dépenses et fonds affectés du Secrétariat pour l'année close le 31 décembre 2015 (en dollars des États-Unis)

Fonctions stratégiques	Allocations approuvées 2014-2015	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Fonds affectés ^{a)}	Dépenses et fonds affectés 2014-2015	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d)	e = (b + c + d)	(f) = (a - e)	(g) = (e / a)
4 Leadership et plaidoyer	128 480 000	62 698 645	65 345 414	1 380 775	129 424 834	(944 834)	100.7%
5 Coordination, cohérence et partenariats	99 020 000	46 749 376	47 847 904	909 165	95 506 445	3 513 555	96.5%
6 Responsabilisation mutuelle	82 720 000	41 998 533	41 106 172	661 121	83 765 826	(1 045 826)	101.3%
Total	310 220 000	151 446 553	154 299 491	2 951 061	308 697 105	1 522 895	99.5%

^{a)} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

B. Dépenses engagées sur les fonds hors budget de base

Pendant l'année close le 31 décembre 2015, un montant total d'US\$ 44,4 millions a été dépensé au titre des fonds hors budget de base (US\$ 34,7 millions au titre des fonds supplémentaires et US\$ 9,7 millions au titre des fonds extrabudgétaires). En plus de cela, des sommes d'US\$ 2,4 millions et US\$ 0,3 million ont été affectées au titre des fonds supplémentaires et extrabudgétaires, respectivement, comme indiqué dans les Tableaux 3 et 4 figurant aux pages 56 et 57.

C. Dépenses engagées au niveau des pays et des régions, toutes origines de fonds confondues

Comme recommandé par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 22^{ème} réunion qui s'est tenue à Chiang Mai, Thaïlande, du 23 au 25 avril 2008, le Tableau 5 (pages 58 à 59) présente une ventilation des fonds dépensés et affectés par pays et région, à la fois sur les ressources de l'UBRAF et sur les ressources hors budget de base. Les dépenses engagées au niveau des pays et des régions se sont élevées à US\$ 109,5 millions pour l'année close le 31 décembre 2015. En plus du montant dépensé susmentionné, US\$ 3,5 millions au total ont été affectés pendant la même année, ce qui représente globalement US\$ 113 millions pour l'année close le 31 décembre 2015.

Tableau 3

Fonds supplémentaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2015
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2014	Fonds mis à disposition en 2015	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Australie	1 652 101		1 652 101	1 652 101		1 652 101	100.0%
Chine	900 000	450 000	1 350 000	138 515		138 515	10.3%
Allemagne	78 555		78 555	70 308	1 157	71 465	91.0%
Japon	1 588 109	300 000	1 888 109	1 708 392	43 957	1 752 349	92.8%
Corée	94 220		94 220	69 553	23 053	92 606	98.3%
Luxembourg	1 628 201	1 627 339	3 255 540	2 042 375	162 103	2 204 478	67.7%
Pays-Bas	62 590	134 588	197 178	3 210	28 943	32 154	16.3%
Norvège	23 515	48 607	72 122	45 667		45 667	63.3%
Fédération de Russie	2 381 961		2 381 961	2 288 576	93 385	2 381 961	100.0%
Suède	5 373 704	3 664 446	9 038 150	5 533 424	197 634	5 731 058	63.4%
Suisse	24 724	1 042 502	1 067 226	205 591		205 591	19.3%
États-Unis d'Amérique (CDC)	1 027 733	159 997	1 187 730	862 024	22 168	884 192	74.4%
États-Unis d'Amérique (USAID)	16 477 076	4 149 792	20 626 868	13 479 780	808 450	14 288 210	69.3%
Société africaine de médecine de laboratoire (ASLM)		75 000	75 000			-	0.0%
AIDS Life		54 466	54 466	24 264		24 264	44.5%
Banque asiatique de développement	122 113	927 809	1 049 922	241 761	94 316	336 078	32.0%
Fondation Bill et Melinda Gates	1 405 228	1 631 023	3 036 251	997 795	202 119	1 199 914	39.5%
British Columbia Centre for Excellence in HIV/AIDS(BC-CFE)	23 860	80 790	104 650	19 775		19 775	18.9%
Fondation Drosos	141 905	230 000	371 905	227 311		227 311	61.1%
Fondation Ford	220 963	135 000	355 963	286 094	38 493	324 587	91.2%
GIZ	21 614		21 614	21 614		21 614	100.0%
Banque islamique de développement	200 000		200 000	77 484	55 587	133 071	66.5%
Femmes coréennes contre le sida	50 000		50 000	50 000		50 000	100.0%
Bureau du MDTF	944 228	1 407 863	2 352 091	1 241 758	213 467	1 455 225	61.9%
M.A.C. AIDS Fund	410 377		410 377	410 377		410 377	100.0%
MINUSMA		25 000	25 000	31 780		31 780	127.1%
OPEP	101 243	600 000	701 243	115 727		115 727	16.5%
Fondation Ruban rouge		8 323	8 323	8 323		8 323	100.0%
UNCERF	70 287		70 287	65 088		65 088	92.6%
PNUD	17 170	175 173	192 343	82 319	54 347	136 666	71.1%
UNDOCO		20 000	20 000	20 000		20 000	100.0%
UNESCO		18 892	18 892			-	0.0%
UNICEF	36 875	157 000	193 875	73 380		73 380	37.8%
UNFPA	1 526 010	603 694	2 129 704	955 065	227 218	1 182 283	55.5%
UNAIDS USA	200 344	35 470	235 814	199 589		199 589	84.6%
HCDC		76 000	76 000	39 860	10 850	50 710	66.7%
UNOPS	996 760	691 095	1 687 855	1 231 262	100 447	1 331 709	78.9%
ONU Femmes	1 684		1 684	1 684		1 684	100.0%
Victoria Beckham		27 177	27 177	27 176		27 176	100.0%
Intérêts et autres	635 939	25 024	660 963	173 912	1 628	175 540	26.6%
Total	38 439 087	18 582 070	57 021 157	34 722 894	2 379 323	37 102 217	65.1%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 4

Fonds extrabudgétaires
Fonds disponibles, dépenses et fonds affectés (résumé) par origine des recettes
pour l'année close le 31 décembre 2015
(en dollars des États-Unis)

Origine des recettes	Report 2014	Fonds mis à disposition en 2015	Total des fonds disponibles	Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c) = (a+b)	(d)	(e)	(f) = (d + e)	(g) = (f / c)
Contributions volontaires et autres recettes							
Belgique	179 354	215 278	394 632	215 278		215 278	54.6%
Finlande		406 664	406 664	406 664		406 664	100.0%
France		106 844	106 844	106 844		106 844	100.0%
Allemagne (y compris GIZ)	218 601	298 507	517 108	298 507		298 507	57.7%
Japon		300 000	300 000			-	0.0%
Luxembourg	27 341	127 315	154 656	127 315		127 315	82.3%
Pays-Bas	375 293	295 105	670 398	295 105		295 105	44.0%
Norvège	294 945	148 534	443 479	148 534		148 534	33.5%
Fédération de Russie	1 324 576		1 324 576	1 316 210		1 316 210	99.4%
Suède		258 450	258 450	258 450		258 450	100.0%
Suisse		205 719	205 719	205 719		205 719	100.0%
États-Unis d'Amérique (CDC)	394 446		394 446	295 105		295 105	74.8%
États-Unis d'Amérique (USAID)	1 950 340	2 295 105	4 245 445	1 830 518	186 916	2 017 434	47.5%
Commission européenne	203 761		203 761			-	0.0%
Bureau du MDTF	41 685		41 685	19 300		19 300	46.3%
PNUD	162 472	65 376	227 848	77 231		77 231	33.9%
UNWTO ST-EP Foundation	25 000		25 000			-	0.0%
OMS	1 235 069		1 235 069	413 808	26 515	440 323	35.7%
Intérêts et autres	8 215 638	(69 889)	8 145 749	3 658 076	126 672	3 784 748	46.5%
Total	14 648 522	4 653 008	19 301 530	9 672 664	340 103	10 012 767	51.9%

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 5

Fonds dépensés et affectés au niveau des pays et des régions - toutes origines de fonds confondus
pour l'année close le 31 décembre 2015
(en dollars des États-Unis)

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a/}	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Asie et Pacifique	EAR	3 966 205	180 368	4 146 573	3 914 656	30 457	3 945 114	7 882 861	210 826	8 093 687
	Bangladesh	500 461	14 498	514 959	35 535	-	35 535	535 996	14 498	550 494
	Cambodge	677 252	-	677 252	192 169	-	192 169	869 421	-	869 421
	Chine	1 319 168	3 511	1 322 679	110 012	-	110 012	1 429 180	3 511	1 432 691
	Fiji	622 321	10 830	633 151	38 205	-	38 205	660 527	10 830	671 356
	Inde	1 325 722	48 392	1 374 114	863 737	192 500	1 056 237	2 189 459	240 892	2 430 351
	Indonésie	927 988	11 390	939 378	146 029	-	146 029	1 074 016	11 390	1 085 407
	RDP lao	78 315	1 090	79 405	-	-	-	78 315	1 090	79 405
	Malaisie	9 622	1 105	10 727	-	-	-	9 622	1 105	10 727
	Mongolie	7 492	558	8 050	10 454	-	10 454	17 946	558	18 504
	Myanmar	955 240	9 381	964 621	1 746 934	225 366	1 972 301	2 702 174	234 748	2 936 922
	Népal	634 044	13 021	647 065	-	-	-	634 044	13 021	647 065
	Pakistan	729 388	7 892	737 280	257 404	61 538	318 942	986 791	69 431	1 056 222
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 083 670	3 551	1 087 221	31 570	-	31 570	1 115 240	3 551	1 118 791
	Philippines	349 802	16 807	366 609	200 003	-	200 003	549 805	16 807	566 612
	Sri Lanka	96 802	-	96 802	2 152	-	2 152	98 954	-	98 954
Thaïlande	629 372	5 323	634 695	-	-	-	629 372	5 323	634 695	
Viet Nam	683 910	6 835	690 745	733 254	3 890	737 144	1 417 164	10 725	1 427 889	
Total Asie et Pacifique		14 798 772	334 552	15 133 324	8 282 115	513 753	8 795 868	23 080 887	848 305	23 929 192
Caraïbes	EAR	1 989 387	58 939	2 048 326	80 870	20 927	101 797	2 070 257	79 865	2 150 123
	Bahamas	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Barbade	1 104	-	1 104	-	-	-	1 104	-	1 104
	Belize	1 109	-	1 109	-	-	-	1 109	-	1 109
	Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	République dominicaine	403 608	14 383	417 991	1 125	-	1 125	404 732	14 383	419 116
	Guyana	539 643	7 639	547 282	-	-	-	539 643	7 639	547 282
	Haiti	905 120	27 538	932 658	-	-	-	905 120	27 538	932 658
	Jamaïque	660 838	19 246	680 084	-	-	-	660 838	19 246	680 084
	Suriname	9 907	-	9 907	-	-	-	9 907	-	9 907
Trinité-et-Tobago	2 732	-	2 732	-	-	-	2 732	-	2 732	
Total Caraïbes		4 513 447	127 745	4 641 192	81 995	20 927	102 922	4 595 442	148 672	4 744 114
Afrique orientale et australe	EAR	4 755 448	87 202	4 842 650	8 502 285	409 682	8 911 967	13 257 733	496 884	13 754 617
	Angola	1 060 260	3 292	1 063 552	9 969	-	9 969	1 070 230	3 292	1 073 521
	Botswana	699 362	33 502	932 863	255 438	1 299	256 737	1 154 800	34 800	1 189 600
	Érythrée	93 927	1 145	95 072	-	-	-	93 927	1 145	95 072
	Éthiopie	882 628	10 929	893 557	276 095	57 349	333 445	1 158 723	68 279	1 227 002
	Kenya	1 314 718	40 604	1 355 322	242 085	44 548	286 633	1 556 603	85 152	1 641 755
	Lesotho	573 307	7 107	580 414	7 251	1 887	9 138	580 558	8 994	589 552
	Madagascar (incluant Seychelles, Comores, Ile Maurice)	624 375	1 530	625 905	-	-	-	624 375	1 530	625 905
	Malawi	1 173 855	27 381	1 201 236	281 630	114 506	396 136	1 455 485	141 887	1 597 372
	Mozambique	1 280 334	10 979	1 291 313	196 810	11 952	207 761	1 476 144	22 931	1 499 075
	Namibie	640 319	13 445	653 764	59 310	-	59 310	699 629	13 445	713 074
	Rwanda	780 741	4 441	785 181	45 584	-	45 584	826 324	4 441	830 765
	Afrique du Sud	1 794 945	22 284	1 817 229	897 383	97 552	994 934	2 692 327	119 836	2 812 163
	Sud-Soudan	1 298 985	31 694	1 330 679	40 269	40 269	80 538	1 339 253	71 963	1 411 216
	Swaziland	1 023 051	10 219	1 033 270	10 000	-	10 000	1 033 051	10 219	1 043 270
	République-Unie de Tanzanie	1 023 388	21 228	1 044 616	277 574	5 491	283 065	1 300 962	26 719	1 327 681
	Ouganda	1 061 606	44 692	1 106 298	499 806	54 102	553 908	1 561 413	98 794	1 660 207
	Zambie	1 196 110	59 301	1 255 410	36 525	1 500	38 025	1 232 635	60 801	1 293 435
Zimbabwe	1 584 727	2 217	1 586 945	288 125	24 170	292 295	1 852 852	26 387	1 879 239	
Total Afrique orientale et australe		23 062 086	433 190	23 495 276	11 905 138	864 307	12 769 445	34 967 224	1 297 497	36 264 721
Europe	EAR	2 995 378	45 519	3 040 897	3 746 964	171 251	3 918 215	6 742 342	216 769	6 959 112
	Arménie	120	-	120	43 796	-	43 796	43 915	-	43 915
	Bélarus	112 389	4 242	116 632	-	-	-	112 389	4 242	116 632
	Kazakhstan	719 533	21 926	741 460	-	-	-	719 533	21 926	741 460
	Kirghizistan	84 042	1 592	85 634	37 571	-	37 571	121 613	1 592	123 205
	République de Moldavie	60 469	-	60 469	78 708	4 516	83 224	139 177	4 516	143 693
	Tadjikistan	85 594	1 307	86 901	41 051	-	41 051	126 645	1 307	127 952
	Ukraine	1 097 488	27 185	1 124 673	-	-	-	1 097 488	27 185	1 124 673
	Ouzbékistan	369 287	2 331	371 618	41 000	-	41 000	410 287	2 331	412 618
Total Europe		5 524 303	104 103	5 628 405	3 989 089	175 767	4 164 856	9 513 392	279 870	9 793 261

^{a/} Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

Tableau 5 suite

Régions	Pays	UBRAF			Fonds hors budget de base			Total		
		Dépenses	Fonds affectés ^{a)}	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total	Dépenses	Fonds affectés a/	Total
Amérique latine	EAR	2 639 143	40 475	2 679 618	117 439	36 506	153 945	2 756 582	76 981	2 833 563
	Argentine	846 262	7 323	853 585	-	-	-	846 262	7 323	853 585
	Bolivie	36 531	3 291	39 822	6 998	-	6 998	43 530	3 291	46 820
	Bésil	793 323	1 848	795 171	-	-	-	793 323	1 848	795 171
	Chili	10 466	109	10 575	-	-	-	10 466	109	10 575
	Colombie	174 350	825	175 175	14 443	1 016	15 459	188 792	1 841	190 633
	Costa Rica	3 970	-	3 970	32 863	1 342	34 205	36 834	1 342	38 176
	Équateur	17 375	-	17 375	-	-	-	17 375	-	17 375
	El Salvador	140 343	690	141 033	-	-	-	140 343	690	141 033
	Guatemala	1 123 977	11 280	1 135 257	24 618	3 373	27 991	1 148 595	14 653	1 163 248
	Honduras	558 424	-	558 424	70 868	-	70 868	629 292	-	629 292
	Mexique	22 500	1 500	24 000	-	-	-	22 500	1 500	24 000
	Nicaragua	7 991	36	8 027	1 636	-	1 636	9 626	36	9 662
	Panama	19 067	728	19 795	50 070	788	50 858	69 137	1 516	70 653
	Paraguay	6 363	-	6 363	-	-	-	6 363	-	6 363
	Pérou	871 440	11 383	882 824	9 773	-	9 773	881 213	11 383	892 596
Uruguay	12 400	750	13 150	-	-	-	12 400	750	13 150	
Venezuela	258 406	12 449	270 855	-	5 000	5 000	258 406	17 449	275 855	
Total Amérique latine		7 542 332	38 815	7 635 018	189 827	10 504	376 732	7 871 039	140 712	8 011 751
Moyen-Orient et Afrique du Nord	EAR	1 824 526	81 535	1 906 061	331 612	38 493	370 305	2 156 338	120 028	2 276 366
	Algérie	197 423	244	197 667	6 578	-	6 578	204 000	244	204 244
	Djibouti	425 774	11 780	437 554	145 584	55 587	201 170	571 358	67 367	638 724
	Égypte	145 510	7 482	152 991	215 661	-	215 661	361 171	7 482	368 653
	Iran	367 869	8 586	376 455	-	-	-	367 869	8 586	376 455
	Maroc	476 624	1 232	477 856	-	-	-	476 624	1 232	477 856
	Somalie	373 077	1 439	374 515	889	-	889	373 965	1 439	375 404
	Soudan	496 048	51 762	547 810	-	-	-	496 048	51 762	547 810
	Tunisie	64 397	276	64 673	7 806	-	7 806	72 203	276	72 479
	Yémen	151 327	2 502	153 829	3 000	28 943	31 944	154 327	31 445	185 772
	Total Moyen-Orient et Afrique du Nord	4 522 575	166 837	4 689 412	711 329	123 023	834 353	5 233 904	289 861	5 523 765
Afrique occidentale et centrale	EAR	4 613 535	16 550	4 630 085	2 966 331	10 576	2 976 907	7 579 865	27 127	7 606 992
	Bénin	482 244	30 912	513 156	-	-	-	482 244	30 912	513 156
	Burkina Faso	647 434	4 378	651 811	-	-	-	647 434	4 378	651 811
	Burundi	554 945	2 605	557 550	173 993	-	173 998	728 938	2 610	731 548
	Cameroun	958 595	12 566	971 160	143 602	56 190	199 993	1 102 397	68 756	1 171 153
	République centrafricaine	904 137	47 531	951 668	65 003	23 053	88 056	969 140	70 584	1 039 724
	Tchad	636 436	11 258	647 694	18 575	-	18 575	655 011	11 258	666 269
	Congo	648 151	6 394	654 546	-	-	-	648 151	6 394	654 546
	Côte d'Ivoire	1 055 442	21 825	1 077 267	123 902	10 708	134 609	1 179 343	32 533	1 211 876
	République démocratique du Congo	1 635 132	22 542	1 657 674	193 155	-	193 155	1 828 287	22 542	1 850 829
	Guinée équatoriale	80 204	-	80 204	-	-	-	80 204	-	80 204
	Gabon	503 581	16 881	520 462	-	-	-	503 581	16 881	520 462
	Gambie	138 865	2 660	141 525	-	-	-	138 865	2 660	141 525
	Ghana	835 938	293	836 231	76 003	77 676	153 679	911 941	77 969	989 910
	Guinée	602 681	4 490	607 171	-	-	-	602 681	4 490	607 171
	Guinée-Bissau	15 982	473	16 454	41 180	4 293	45 472	57 161	4 766	61 927
	Libéria	693 574	-	693 574	104 090	18 311	122 400	797 664	18 311	815 975
	Mali	466 037	10 787	476 824	119 281	152	119 433	585 318	10 939	596 257
	Mauritanie	151 848	9 238	161 085	-	-	-	151 848	9 238	161 085
	Niger	369 163	14 132	383 295	-	-	-	369 163	14 132	383 295
	Nigéria	2 637 374	5 343	2 642 716	68 098	-	68 098	2 705 472	5 343	2 710 814
	Sénégal	138 054	1 393	139 447	55 656	-	55 656	193 710	1 393	195 103
	Sierra Leone	865 559	393	865 952	-	-	-	865 559	393	865 952
Togo	498 896	16 812	515 708	-	-	-	498 896	16 812	515 708	
Total Afrique occidentale et centrale	20 133 806	259 454	20 393 260	4 149 069	200 963	4 350 032	24 282 874	460 417	24 743 292	
Total général	80 097 320	1 464 697	81 615 888	29 308 563	1 909 243	31 394 207	109 544 763	3 465 332	113 010 095	

a) Les fonds affectés correspondent à des engagements fermes pour des biens et/ou des services non encore fournis.

SECTION IV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES COMPTES Quezon City



Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil de Coordination du Programme
sur les opérations financières du
Programme commun des Nations Unie sur
le VIH /sida

Pour l'année close le 31 décembre 2015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU PROGRAMME DE COORDINATION DU PROGRAMME
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES U
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE
VIH/sida (ONUSIDA)
POUR L'ANNÉE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Table des matières	Page
Résumé d'orientation	1
A. Mandat, portée et méthodologie	4
B. Résultats de la vérification des comptes	6
1. Questions financières	6
1.1 Vérification des états financiers	6
1.2 Performance financière globale	7
1.3 Sensibilisation financière.	8
1.4 Assurance-maladie après la cessation de service.	9
2. Questions de gouvernance	10
2.1 Dispositifs de compte rendu.	10
2.2 Évaluation de l'UBRAF 2012-2015	12
2.3 Gestion des performances des ressources humaines	14
2.4 Gestion des actifs – Politique/procédure de responsabilisation vis-à-vis des actifs.	21
C. Informations communiquées par la Direction.	24
D. Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes.	24
E. Remerciements	24
Annexe A Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes des années précédentes	

ACRONYMES

ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OMS	Organisation mondiale de la Santé
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
CFD	Coopération financière directe
CCP	Conseil de Coordination du programme
ORF	Fonds de réserve
ASHI	Assurance-maladie après la cessation de service
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
JPMS	Système de suivi du Programme commun
BPTI	Budget-plan de travail intégré
CCA	Comité de cession des biens
OPS	Organisation panaméricaine de la Santé
HRM	Gestion des ressources humaines
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
RBM	Gestion fondée sur les résultats
PMP	Politique de gestion des performances
PALM	Gestion des performances et de l'apprentissage
PDP	Politique et directives relatives à la promotion et aux performances des ressources humaines
PIP	Plan d'amélioration des performances
JIU	Corps commun d'inspection

RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Introduction

1. Le présent rapport du Commissaire aux comptes sur la vérification des opérations et des états financiers du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) est établi conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé.
2. Il s'agit du quatrième rapport détaillé soumis au Conseil de Coordination du Programme par le Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines, qui a été élu Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en mai 2011 lors de la soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé pour la période 2012-2015. Le mandat du Commissaire aux comptes figure dans la lettre de mission signée par le Président et le Directeur général de l'OMS en mars 2012. Nous avons détaillé dans le présent rapport les questions financières et de gouvernance dont nous considérons qu'elles devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Nous avons recommandé à la Direction cinq mesures susceptibles d'apporter une valeur ajoutée afin d'améliorer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA.

Bilan général de la vérification

3. Nous avons vérifié les états financiers de l'ONUSIDA en vertu du Règlement financier et conformément aux normes internationales d'audit établies par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.
4. Nous félicitons la Direction de l'ONUSIDA pour la préparation d'états financiers de qualité qui justifie la formulation d'une opinion sans réserve depuis quatre ans déjà, depuis l'adoption des normes IPSAS. Pour 2015, nous n'émettons aucune réserve sur les états financiers du Programme commun pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2015. Nous sommes en conséquence d'avis que ceux-ci présentent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats de la performance financière, des variations de l'actif net/situation nette, des flux de trésorerie et de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2015, conformément aux normes IPSAS.
5. Dans le cadre de nos services qui visent à apporter une valeur ajoutée, nous avons identifié trois domaines dans lesquels la gouvernance des ressources de l'ONUSIDA pourrait être améliorée. Dans sa quête de renforcement de l'efficacité et des priorités, le Programme commun pourrait tirer des enseignements de l'évaluation du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF). Cela pourrait contribuer à l'amélioration des politiques et pratiques de gestion des actifs, en particulier l'intégration d'une évaluation structurée de la perte *d'actifs peu onéreux*, et de la mise en œuvre et du suivi complets des politiques de ressources humaines concernant la gestion des performances, en mettant davantage l'accent sur la formation des superviseurs à la gestion non seulement des performances du personnel mais aussi des sous-performances.

Résumé des recommandations

6. Les recommandations suivantes de la mission de vérification commentées en détail dans le présent rapport sont présentées à la Direction afin de lui permettre d'améliorer encore sa gestion financière et sa gouvernance :

Recommandation 1

- a. **Élaborer des directives d'assurance de la qualité pour rendre compte de la mise en œuvre de l'UBRAF qui :**
- **établissent des critères clairs pour définir de façon précise des informations de qualité et validées à chaque point de contrôle essentiel ou pour chaque produit,**
 - **décrivent les rôles et responsabilités des principaux évaluateurs d'assurance de la qualité des données essentielles, et**
 - **permettent d'obtenir un accord sur les stades et les dates auxquels les examens de la qualité seront pratiqués et comment et à qui leurs constatations seront communiquées.**

Recommandation 2

Conduire, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ONUSIDA, l'évaluation de l'UBRAF 2012-2015 comme principal outil opérationnel en s'engageant auprès du Conseil de Coordination du Programme. L'évaluation devra inclure l'analyse des forces et des enseignements tirés ainsi que des faiblesses à corriger pour améliorer l'UBRAF 2016-2021. Elle sera présentée lors de la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2016 lors de la présentation de la version définitive, plus détaillée et priorisée de l'UBRAF 2016-2021.

Recommandation 3

Assurer, par l'intermédiaire de la HRM, une mise en œuvre et un suivi complets des politiques et du système de gestion des performances en mettant l'accent sur la question de la promotion des carrières du personnel alors que l'ONUSIDA renforce ses processus de gestion des performances.

Recommandation 4

Prioriser davantage, par l'intermédiaire de la HRM, la formation des superviseurs à la gestion des performances pour y inclure la gestion des sous-performances.

Recommandation 5

Améliorer les procédures de gestion des actifs en intégrant ce qui suit :

- **des critères définissant différentes circonstances à l'origine de la perte d'actifs,**
- **des directives actualisées pour la documentation des cas de perte d'actifs, et**
- **des niveaux de responsabilité administrative et financière pour chaque type de situation définie comme origine de la perte d'actifs.**

Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes des années précédentes

7. Nous avons examiné les mesures prises relatives aux recommandations du Rapport du commissaire aux comptes de 2014 et noté que l'ensemble des sept recommandations (100 %) étaient pleinement mises en œuvre. Nous félicitons la Direction pour ses interventions immédiates et sa reconnaissance de l'importance des recommandations qui ont amélioré la gestion financière et la gouvernance dans les domaines couverts par notre vérification.

MANDAT, PORTÉE ET MÉTHODOLOGIE

Mandat

8. La soixante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé a donné mandat au Président de la Commission de Vérification des Comptes de la République des Philippines d'assumer la fonction de Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale de la Santé et des entités non consolidées pour la période 2012-2015.

Portée et objectifs

9. Une vérification des comptes consiste à examiner de façon indépendante les éléments à l'appui des montants et des informations figurant dans les états financiers. Notre vérification a évalué le respect, par l'ONUSIDA, du Règlement financier et de l'ensemble des dispositions légales en vigueur ou applicables. Les principaux objectifs de la vérification sont de fournir un avis indépendant afin de savoir si :
 - a. les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'ONUSIDA au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année close le 31 décembre 2015, conformément aux normes IPSAS,
 - b. les principaux principes comptables présentés dans la note 3 des états financiers ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent, et
 - c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou que nous avons vérifiées dans le cadre de notre mission respectaient, à tous égards importants, le Règlement financier et l'ensemble des dispositions légales en vigueur ou applicables.
10. En outre, la vérification a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'ONUSIDA et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.

Méthodologie et responsabilités du Commissaire aux comptes

11. Notre vérification des comptes a été menée conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que la vérification soit planifiée et réalisée en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Notre vérification a consisté à examiner, par sondage, les éléments à l'appui des montants et informations figurant dans les états financiers, ainsi qu'à évaluer les principes comptables

utilisés, les estimations significatives retenues par la Direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

12. La vérification des états financiers a adopté une méthode d'audit fondée sur l'évaluation des risques. Cette méthode impose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et au niveau des assertions, sur la base d'une connaissance appropriée de l'entité et de ses mécanismes, y compris de son cadre de contrôle interne.
13. Notre mission consiste à exprimer un avis sur les états financiers en nous fondant sur nos vérifications. Celles-ci sont réalisées dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, et non l'assurance absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
14. Nous avons également examiné les opérations de l'ONUSIDA au titre de l'article 14.3 du Règlement financier qui requiert du Commissaire aux comptes qu'il formule des observations sur l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, en général, de l'administration et de la gestion des opérations du Programme commun. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux questions suivantes :
 - a. Mécanismes de compte rendu et évaluation de l'UBRAF,
 - b. Gestion des performances des ressources humaines, et
 - c. Gestion des actifs – Procédures/politiques de responsabilisation vis-à-vis des actifs
15. En outre, la vérification des comptes a pour objet de donner une assurance indépendante à l'Organe directeur, de renforcer la gestion financière et la gouvernance de l'ONUSIDA, et de soutenir les objectifs de l'action du Programme commun par le biais d'un processus de vérification externe.
16. Pendant l'année 2015, les vérifications ont été effectuées au Siège de l'ONUSIDA à Genève, Suisse. C'est la quatrième année que l'ONUSIDA applique les normes IPSAS et nous avons principalement concentré nos moyens sur l'examen de leur mise en œuvre pour permettre à la Direction de maintenir les progrès déjà enregistrés dans la préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS.
17. Nous avons constamment rendu compte des résultats de nos vérifications à la Direction de l'ONUSIDA, sous la forme de lettres de gestion où figurent des observations et des recommandations détaillées, assurant par cette pratique un dialogue continu avec elle.

A. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

18. Le présent rapport couvre des questions qui, de l'avis du Commissaire aux comptes, devraient être portées à l'attention du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA. Les recommandations communiquées à la Direction ont pour but de soutenir les objectifs de la mission de l'ONUSIDA et d'améliorer et de renforcer la gestion financière et la gouvernance du Programme commun.

1. QUESTIONS FINANCIÈRES

1.1 Vérification des états financiers

19. Un certain nombre de recommandations ont été faites dans le cadre de la vérification des comptes de l'ONUSIDA pour l'année 2015 en vue de mieux respecter les obligations de présentation et de compte rendu des informations, conformément aux normes IPSAS. Nous n'avons émis aucune réserve à l'égard des états financiers. Ainsi, notre opinion est que ceux-ci donnent une image fidèle et sincère, à tous égards importants, de la situation financière de l'ONUSIDA pour l'année close le 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de sa performance financière, des variations de son actif net/situation nette, de ses flux de trésorerie et de son état de comparaison des montants budgétaires et des montants réels, conformément aux normes IPSAS. La Direction a approuvé nos recommandations et est intervenue, ou s'est engagée à intervenir, conformément à celles-ci. Nous avons pris note de l'engagement et du professionnalisme dont la Direction de l'ONUSIDA et le personnel du département Finance ont fait preuve pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS.

1.2 Performance financière globale

20. Les états financiers vérifiés de l'ONUSIDA révèlent un déficit d'US\$ 68,03 millions pour l'année, comme indiqué dans l'État de la performance financière (État II). Cela correspond à une augmentation de 276,27 % par rapport au déficit total de l'année précédente d'US\$ 18,08 millions. Le déficit peut principalement être attribué à une diminution des recettes totales (US\$ 51,74 millions) : contributions volontaires, en particulier des gouvernements (US\$ 49,21 millions) et des Coparrainants (US\$ 0,56 million), d'autres sources (US\$ 1,63 million) et des produits financiers (US\$ 0,34 million). Malgré une diminution des dépenses totales (US\$ 1,79 million), la compensation n'a pas été significative d'où une augmentation du déficit total d'US\$ 49,95 millions en 2015.
21. L'actif net/situation nette, tel qu'indiqué dans l'État des variations de l'actif net/situation nette (État III), a diminué d'US\$ 68,03 millions (ou 35,01 %) d'US\$ 194,33 millions pour l'année close le 31 décembre 2014 à US\$ 126,30 millions pour l'année close le 31 décembre 2015. Compte tenu de l'augmentation comptabilisée de 276,27 % du déficit total et de la diminution de 35,01 % de l'actif net/situation nette, nous invitons la Direction à intensifier ses efforts pour améliorer la performance financière de l'ONUSIDA dans les prochaines années.
22. En particulier, le total des recettes de 2015 s'est élevé à US\$ 225,91 millions, répartis comme suit : US\$ 210,83 millions des gouvernements, US\$ 2,67 millions des Coparrainants, US\$ 5,88 millions d'autres sources et le solde d'US\$ 6,52 millions des produits financiers. Par ailleurs, le total des dépenses de la même année s'est élevé à US\$ 293,94 millions, répartis comme suit : US\$ 130,12 millions pour les traitements et autres charges de personnel, US\$ 100,73 millions pour les virements et subventions à d'autres entités, US\$ 31,32 millions pour les services contractuels, US\$ 15,62 millions pour les charges générales opérationnelles, US\$ 9,04 millions pour les voyages, US\$ 1,47 million pour les équipements, les véhicules et le mobilier, US\$ 0,71 million pour les amortissements et le solde d'US\$ 4,93 millions pour les charges financières. Comme indiqué plus haut, le « déficit » global (c'est-à-dire les recettes moins les dépenses) de 2015 reporté en 2016 s'est élevé à US\$ 68,03 millions.
23. Sur des allocations approuvées d'US\$ 484,82 millions pour l'exercice biennal 2014-2015, des dépenses d'US\$ 239,29 millions ont été engagées au titre de l'UBRAF 2015, soit un taux d'engagement budgétaire de 49,35 % pour la deuxième année de l'exercice biennal. Le solde restant au titre de l'UBRAF approuvé s'élevait à US\$ 6,86 millions au 31 décembre 2015.

24. Le Conseil de Coordination du Programme a créé un fonds de réserve (ORF) en juin 1996, qui s'élevait à US\$ 35 millions pour l'année close le 31 décembre 2015. Ce fonds peut être utilisé pour financer la mise en œuvre de l'UBRAF dans l'attente de la réception des contributions de base. Les règles et procédures régissant l'utilisation de l'ORF par le Directeur exécutif ont été décidées par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 6^{ème} réunion qui s'est tenue à Genève en mai 1998. Grâce à l'ORF, la régularité du fonctionnement de l'ONUSIDA est relativement bien assurée.
25. Comparativement, le total des actifs courants s'élevait à US\$ 213,77 millions, alors que le total des passifs courants atteignait US\$ 20,73 millions, ce qui permet d'enregistrer un ratio de liquidité 10,31. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient US\$ 184,90 millions en début d'année, mais ont diminué à US\$ 143,99 millions en fin d'année après comptabilisation d'une diminution nette d'US\$ 40,91 millions (ou 22,12 %) des flux des activités opérationnelles, d'investissement et de financement. L'ONUSIDA doit donc améliorer sa performance financière dans les prochaines années et faire en sorte que des fonds supplémentaires soient injectés dans son système.

1.3 Sensibilisation financière

26. L'ONUSIDA a enregistré des résultats remarquables dans la lutte contre le sida et commencé à s'attaquer aux obstacles pour l'avenir. Un programme financier solide est essentiel pour que l'ONUSIDA maintienne son plaidoyer et son leadership mondiaux dans la riposte au sida. Plusieurs de ses plus importants soutiens et donateurs ont fortement réduit leurs contributions. En 2014, le Programme commun a mobilisé 96 % de son budget approuvé, mais en 2015, il n'a atteint son objectif de mobilisation de ressources qu'à hauteur de 83 %. Pour que l'ONUSIDA soutienne efficacement la mise en œuvre de ses stratégies et atteigne les objectifs conjointement fixés par le biais de l'UBRAF 2016-2021, il est vital qu'il soit doté de ressources adéquates.
27. Lors de la réunion d'orientation pour l'approbation de la Stratégie 2016-2021 de l'ONUSIDA et de la réunion liée sur l'UBRAF du Conseil de Coordination du Programme d'octobre 2015, le Directeur exécutif de l'ONUSIDA a réaffirmé l'objectif de développement du socle de donateurs et la nécessité de continuer de sensibiliser tous les donateurs actuels et les nouveaux donateurs potentiels en cherchant à obtenir le maintien et le renforcement de leur soutien financier. Il a insisté sur la situation financière de l'ONUSIDA et sur les conséquences de l'insuffisance de son financement actuel. En l'absence de ressources supplémentaires, les conséquences seront certainement profondes pour les travaux du Programme commun et pour son ampleur et sa capacité à générer des résultats.
28. Nous félicitons le Directeur exécutif de l'ONUSIDA pour son plaidoyer en faveur de la question du financement en cherchant à obtenir des décisions volontaristes du Conseil de Coordination du Programme et en exploitant pleinement l'opportunité offerte par la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la fin du sida (Sida 2016) et la conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial.
29. Nous espérons que la Stratégie de l'ONUSIDA sera pleinement mise en œuvre afin de générer des résultats qui transformeront profondément la vie des personnes et des communautés.

1.4 Assurance-maladie après la cessation de service

30. Les obligations au titre des prestations définies de l'ONUSIDA pour l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) au 31 décembre 2015 s'élevaient à US\$ 104,9 millions dont US\$ 49,5 millions sont financés, ce qui laisse un passif net non financé d'US\$ 55,4 millions. Ces montants ont été établis par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations relatives aux paiements passés fournis par l'OMS. À la suite de la décision prise lors de sa 30^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme qui s'est tenue en juin 2012 de financer pleinement les passifs liés au personnel de l'ONUSIDA à partir du solde des fonds, un total d'US\$ 25,1 millions a jusqu'à présent été affecté au financement du passif de l'ASHI. Par conséquent, le passif non financé de l'ASHI s'élevait à US\$ 30,3 millions au 31 décembre 2015.

31. Pour l'année 2015, le taux d'actualisation pour l'ASHI a été révisé pour tenir compte de la répartition géographique des retraités actuels et anticipés futurs de l'ONUSIDA. Il s'agit d'un changement par rapport à l'hypothèse antérieure selon laquelle le Programme commun était globalement considéré comme une organisation basée en Europe où le taux d'actualisation était déterminé en combinant les taux suisse et de la zone euro.

2. QUESTIONS DE GOUVERNANCE

32. Nous avons recensé trois domaines dans lesquels la gestion des ressources de l'ONUSIDA pourrait être améliorée. Ils concernent : a) les mécanismes de compte rendu et l'évaluation de l'UBRAF, b) la politique de gestion des actifs, et c) la gestion des performances des ressources humaines.

2.1 Mécanismes de compte rendu

33. L'évaluation de l'efficience et de l'efficacité des stratégies intégrées dans l'UBRAF 2012-2015 dépend du système de compte rendu. Cela impose une différenciation claire des rôles et responsabilités entre les Coparrainants et le Secrétariat, non seulement en ce qui concerne la façon dont ils travaillent ensemble, mais aussi en ce qui concerne les résultats effectivement générés. Selon les informations recueillies lors de la 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, cela a imposé au Secrétariat de l'ONUSIDA de rendre compte annuellement de la mise en œuvre de l'UBRAF 2012-2015 au Conseil de Coordination du Programme.

34. Le système de suivi du Programme commun (JPMS) va au-delà de l'identification et de l'établissement de fonctions qui permettent à chaque niveau du Programme commun (pays, région et monde) et aux Coparrainants de rendre compte de leurs performances sur la base des rôles et responsabilités à chaque niveau, il permet parallèlement d'agir de façon cohérente et solidaire dans la mise en œuvre de l'UBRAF.

35. Le JPMS est un outil en ligne élaboré pour permettre au Programme commun de rendre compte de la mise en œuvre de l'UBRAF de façon structurée et transparente à l'échelon des pays, au plan régional et au niveau mondial. Le JPMS facilite un compte rendu exhaustif sur les résultats de l'UBRAF, y compris l'établissement de rapports fondés sur des indicateurs et de rapports sur des domaines thématiques de chaque Coparrainant et du Secrétariat au niveau des pays, régional et mondial, conformément aux obligations de compte rendu du Conseil de Coordination du Programme. Les rapports sont saisis dans le JPMS une fois par an. Il sert de plateforme aux Coparrainants pour rendre compte de leurs propres plans. Le JPMS compile et partage les rapports de l'ensemble de

l'ONUSIDA, à commencer par les rapports à l'échelon des pays, ce qui permet ensuite aux rapports régionaux et mondiaux de les exploiter et de les analyser.

36. Par ailleurs, l'examen du l'UBRAF par le Nordic Consulting Group de novembre 2014 a indiqué que le JPMS est fondamentalement un outil d'auto-déclaration pour l'ONUSIDA – permettant d'indiquer comment le personnel et les parties prenantes du Programme commun évaluent les différents aspects des performances. Il a précisé que la qualité des données était examinée, mais que ces dernières ne faisaient pas l'objet d'une validation systématique ou critique. Il a conclu que les autoévaluations étaient utiles, mais pas suffisantes pour établir les comptes rendus.
37. La qualité des données transmises au JPMS n'est pas le fait du hasard. Elle doit être planifiée et vérifiée de sorte que l'on s'accorde concernant la manière dont on l'évalue et dont les données ou informations sont corroborées et validées. Ainsi, en cas de vérification de la qualité, les données doivent répondre à des normes prédéterminées en termes d'exhaustivité et d'exactitude, et si celles-ci ne sont pas suffisantes, des mesures correctives sont décidées qui peuvent ensuite être mises en œuvre.
38. Au niveau de la gestion de la qualité, l'un des moyens pour éviter des erreurs ou des bévues dans les rapports est d'obtenir une assurance de la qualité des informations ou données relatives aux réalisations et à la mise en œuvre d'un programme/projet. Elle vise à assurer que des informations de qualité et validées seront communiquées. Elle contrôle le succès effectif du projet et que celui-ci a fait l'objet d'un rapport précis et si elle ne peut pas, elle fournit un point de départ pour tirer des enseignements pour l'avenir.
39. Deux principes sont utilisés pour garantir la qualité des données : la précision des données (l'information doit être complète, validée et adaptée à l'objet visé) et leur exactitude dès le départ (les erreurs et bévues au niveau de l'information et des données doivent être éliminées).
40. Les directives d'assurance de la qualité des rapports et de l'information sont un outil susceptible de soutenir la mise en œuvre d'un projet et d'aider les comptes rendus sur les réalisations à générer des données validées et de la meilleure qualité possible en fonction des ressources engagées et du calendrier de tous leurs utilisateurs prévus.

Recommandation 1

La Direction doit élaborer des directives d'assurance de la qualité pour rendre compte de la mise en œuvre de l'UBRAF qui : a) établissent des critères clairs pour définir de façon précise des informations de qualité et validées à chaque point de contrôle essentiel ou pour chaque produit, b) décrivent les rôles et responsabilités des principaux évaluateurs d'assurance de la qualité des données essentielles, et c) permettent d'obtenir un accord sur les stades et les dates auxquels les examens de la qualité seront pratiqués et comment et à qui leurs constatations seront communiquées.

2.2 Évaluation de l'UBRAF 2012-2015

41. Compte tenu de l'importance du rôle de l'UBRAF, il conviendrait que l'évaluation (ou le rapport d'évaluation) s'appuie sur des bases formelles et documentées pour prendre des décisions à l'avenir en s'appuyant sur les enseignements tirés et pour confirmer ou élaborer des connaissances communes de l'ampleur des activités et produits parmi les parties

prenantes de l'UBRAF considéré dans son ensemble. Nous avons observé qu'aucune évaluation (ou aucun rapport d'évaluation) n'avait encore été préparée pour l'UBRAF 2012-2015 comme instrument ou outil opérationnel.

42. L'évaluation des trois principales composantes de l'UBRAF est indispensable à ce stade. Il est essentiel d'instaurer une évaluation de l'UBRAF lui-même car elle illustre plus clairement :
 - a. les objectifs, la portée et les produits à réaliser (ce que l'on doit atteindre),
 - b. les parties prenantes, les rôles et les responsabilités (qui participera),
 - c. les ressources, les plans financiers et relatifs à la qualité (comment y parvenir),
 - d. la structure de répartition du travail et le calendrier (quand il sera réalisé),
 - e. les facteurs de succès/les risques et les obstacles, et
 - f. les enseignements tirés.
43. Un examen à mi-parcours a été réalisé au début de l'exercice biennal 2014-2015 pour faire le point et tirer des leçons du premier exercice biennal de l'UBRAF afin d'améliorer sa mise en œuvre durant le deuxième. Un examen de ce type est approprié pour l'UBRAF 2012-2015 comme principal outil opérationnel pour tirer des enseignements afin de préparer l'UBRAF suivant.
44. Il est nécessaire que les interdépendances des tâches et des activités au sein des trois composantes incarnées dans l'UBRAF soient être ancrées sur des procédures, des rôles et des responsabilités d'évaluation bien définis. C'est par le biais des résultats de l'évaluation que l'on peut tirer des enseignements. Les connaissances tirées de l'expérience contribuent à promouvoir la récurrence des résultats souhaités ou à empêcher la récurrence de ceux qui ne le sont pas.
45. L'utilisation des enseignements est une composante principale à tous les niveaux de la culture institutionnelle engagée en faveur d'une amélioration continue du processus. Elle permet d'appliquer les connaissances tirées de l'expérience passée aux projets actuels et futurs afin d'éviter de répéter les échecs et les mésaventures du passé. En outre, la documentation des enseignements peut illustrer des expériences à la fois positives et négatives.
46. L'engagement massif du Conseil de Coordination du Programme pour favoriser une plus grande responsabilisation et des contrôles internes plus efficaces pour la mise en œuvre des programmes au sein de l'ONUSIDA indique clairement que ceux-ci devraient être visibles à tous les niveaux et en particulier dans la délivrance de son principal plaidoyer. L'UBRAF fournit un cadre général qui coordonne des tâches nombreuses et interdépendantes, et pas seulement entre elles, mais avec d'autres composantes essentielles qui contribuent uniquement au but et aux objectifs du Programme commun. Des facteurs accessoires – institutionnels, liés au personnel ou spécifiques aux processus – doivent être pris en compte pour réaliser une évaluation complète de l'UBRAF, en tant qu'instrument opérationnel, qui réponde aux obligations d'évaluation, ce qui facilitera et permettra en définitive de mieux accomplir ses objectifs visés. L'importance de l'évaluation de l'UBRAF ne saurait être trop soulignée car chaque partie prenante de l'ONUSIDA est désireuse connaître les résultats de sa mise en œuvre. En conséquence, une évaluation de l'UBRAF servant de principal outil opérationnel pour les engagements du programme doit être reconnue comme une nécessité.

Recommandation 2

Le Secrétariat de l'ONUSIDA doit conduire l'évaluation de l'UBRAF 2012-2015 comme principal outil opérationnel en s'engageant auprès du Conseil de Coordination du Programme. L'évaluation devra inclure l'analyse des forces et des enseignements tirés ainsi que des faiblesses à corriger pour améliorer l'UBRAF 2016-2021. Elle sera présentée lors de la 38^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme en juin 2016 lors de la présentation de la version définitive, plus détaillée et priorisée de l'UBRAF 2016-2021.

2.3 Gestion des performances des ressources humaines

47. Dans un monde qui évolue rapidement, les demandes de riposte mondiale au sida deviennent de plus en plus complexes. Cela requiert une gestion des performances pour s'assurer que les membres du personnel à tous les niveaux du Programme commun disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour délivrer le plaidoyer fondamental de l'ONUSIDA et qu'ils sont prêts à apprendre et à relever de nouveaux défis tout en gérant leur propre carrière.
48. Le Cadre pour la gestion des ressources humaines (HRM) 2000 a été adopté par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et l'ONUSIDA devrait adopter ses principes pour gérer efficacement les performances. Par conséquent, il conviendrait que l'ONUSIDA s'engage à faire en sorte que la gestion des performances au sein du Programme commun soit alignée sur le cadre, notamment en :
- a. identifiant les anticipations de performance qui sont liées aux buts et objectifs de l'ONUSIDA et, parallèlement, faisant en sorte que les membres du personnel puissent promouvoir pleinement leur carrière et utiliser leurs capacités,
 - b. assurant la reconnaissance des performances comme un outil important pour améliorer la productivité et le moral à tous les niveaux,
 - c. utilisant des outils d'évaluation qui soient faciles à comprendre et à communiquer, et s'assurant que les outils d'évaluation mesurent des performances qui sont cohérentes avec les buts de l'ONUSIDA,
 - d. ouvrant un dialogue et appliquant le concept de retour permanent d'informations sur les performances,
 - e. soulignant l'importance d'une communication claire à tous les niveaux en ce qui concerne le concept de gestion des performances et ses modalités, y compris les anticipations, les évaluations et les conséquences des performances, et
 - f. intégrant des gratifications monétaires et non-monétaires fondées sur une politique transparente et largement diffusée, et clairement liées aux performances ou événements concernés ; les gratifications monétaires ne devront pas se substituer à la nécessité de proposer une formule de rémunération compétitive.
49. Pour souligner l'importance de la gestion des performances, le Corps commun d'inspection (JIU) a souligné dans son rapport « Gérer les performances et les contrats » que la gestion des performances faisait partie intégrante d'un système de responsabilité, d'autorité et de responsabilisation. Ainsi, les performances individuelles devraient être évaluées avec précision par rapport à des buts mesurables et bien définis, et au moyen d'indicateurs quantifiables, comme la contribution individuelle aux buts institutionnels stratégiques. En conséquence, les activités de gestion doivent découler de cette évaluation si l'on veut institutionnaliser réellement une Gestion fondée sur les résultats (RBM) au sein du Programme commun. Le JIU a également proposé huit référentiels pour la gestion des

performances dans son rapport « Gestion fondée sur les résultats aux Nations Unies dans le contexte du processus de réforme » :

- a. la principale condition préalable pour un système efficace de gestion des performances est un changement de culture des organisations concernées,
- b. des systèmes de gestion des performances qui communiquent et clarifient les buts institutionnels pour le personnel et alignent les anticipations de performance individuelle sur ces buts institutionnels,
- c. des systèmes de gestion des performances qui sont vus comme des outils de gestion qui aident les organisations à gérer, orienter et contrôler leurs ressources au quotidien,
- d. des systèmes de gestion des performances qui sont simples et faciles à administrer,
- e. des systèmes de gestion des performances qui appliquent des mesures appropriées et équilibrées pour atteindre les buts,
- f. des systèmes de gestion des performances qui assurent la cohérence de l'évaluation à tous les niveaux d'une organisation donnée,
- g. des résultats de l'évaluation des performances utilisés comme base pour des mesures appropriées de gestion du personnel et la promotion des carrières, et
- h. des systèmes de gestion des performances qui identifient et répondent aux besoins de promotion du personnel et aux sous-performances chroniques.

50. La gestion efficace des performances du personnel est une priorité stratégique et un facteur essentiel pour la réalisation des cibles et engagements de l'ONUSIDA.

51. À l'ONUSIDA, la gestion des performances est régie par le Statut et le Règlement du personnel, guidée par la Politique de gestion des performances (PMP) et soutenue par le cadre de compétence et le système de gestion des performances et de l'apprentissage (PALM) comme outils destinés à optimiser la gestion des performances et à promouvoir une relation productive entre les superviseurs et leur personnel. Cette relation productive impose un engagement permanent envers des pratiques fondamentales de gestion des performances fondée sur les résultats, ce qui inclut une planification efficace, des retours d'information constructifs et une évaluation objective des performances. Ainsi, il convient de considérer les tâches exposées dans la politique comme des opportunités pour renforcer la communication, documenter les résultats et les réalisations, et identifier les domaines d'amélioration. Cela fonctionne comme un cycle continu et vise à soutenir et promouvoir les carrières des membres du personnel à l'ONUSIDA.

Politique de gestion des performances et système de gestion des performances et de l'apprentissage comme liens évidents avec les initiatives de promotion de carrière.

52. Le Cadre CFPI pour la gestion des ressources humaines met en évidence les liens entre les systèmes de gestion des performances, le recrutement et la rétention du personnel, ainsi que la gestion de carrière et le développement professionnel du personnel. Le JIU a souligné qu'il conviendrait que les systèmes de gestion des performances fournissent des informations objectives et fiables non seulement pour permettre aux dirigeants de prendre des décisions éclairées en matière de besoins de recrutement, de rétention et de promotion du personnel (sur la base du mérite individuel au sein d'un processus transparent), mais aussi pour que les membres du personnel puissent décider de leurs objectifs de carrière. Pour y parvenir, les organisations doivent pouvoir identifier les plus performants par le biais de systèmes de gestion des performances et mesurer la contribution réelle individuelle des membres du personnel à la réalisation des objectifs des organisations. Cependant, beaucoup perçoivent toujours l'absence d'impact tangible

de l'évaluation de leurs performances sur leur carrière comme le « chaînon manquant » dans la chaîne des résultats établie.

53. Les inspecteurs ont également indiqué que bon nombre des systèmes d'évaluation des performances existants ne mesurent cependant encore que les performances des individus par le biais de la réalisation de résultats à court terme (cycles annuels normalement) et ne permettent pas d'identifier le personnel qui dispose des compétences requises pour développer des carrières à long terme au sein de l'organisation. Ils devraient tout autant être des outils de gestion des carrières que des outils d'évaluation.
54. Comme stipulé dans l'un des référentiels, les résultats de l'évaluation des performances doivent servir de fondement pour des mesures appropriées de gestion du personnel, en particulier pour la promotion de carrière. S'agissant de cette dernière, l'ONUSIDA a promu plusieurs initiatives : Stratégie sur les ressources humaines, PMP, Politique et directives relatives à la promotion et aux performances des ressources humaines pour le Secrétariat de l'ONUSIDA (PDP), Cadre de compétence et PALM.
55. La PMP est complétée par la PDP. Ces deux outils semblent montrer comment les résultats des évaluations des performances des membres du personnel pourraient être utilisés pour les aider à atteindre leurs objectifs de carrière. L'évaluation des performances des membres du personnel est réalisée périodiquement et les profils des membres qui incluent leurs objectifs de promotion de carrière et plans d'action sont liés au cadre de compétence et à l'évaluation périodique des performances.
56. La PMP indique que l'apprentissage et le développement professionnel rendent l'ONUSIDA plus efficace en tant qu'organisation. Les membres du personnel sont incités à agir de façon volontariste et à prendre des responsabilités pour leur promotion en identifiant les compétences, les qualifications et les connaissances qui sont des conditions préalables à une exécution efficace de leur travail et en recherchant des opportunités pour améliorer leur développement par le biais d'activités de formation continue. Il suggère en outre une tactique en deux étapes :

Étape 1 : Identifiez et planifiez vos besoins d'apprentissage. Consacrez du temps à identifier les compétences et les qualifications dont vous avez besoin pour atteindre les objectifs de travail de l'année. Demandez-vous « Que dois-je développer et dans quel domaine ? » et « Comment faire pour y parvenir ? ». Il peut être utile d'examiner vos performances de l'année précédente. Résumez ce que vous avez réalisé, vos forces et ce que vous avez le mieux réussi.

Étape 2 : Discutez de vos objectifs et approches d'apprentissage avec votre superviseur et vos collègues. Discutez avec d'autres pour voir si vos objectifs d'apprentissage sont appropriés et soutiennent vos objectifs de travail. L'affinement de vos objectifs d'apprentissage est un processus permanent, mais vous pouvez compléter ou réviser vos objectifs durant la période d'examen à mi-parcours.

57. En outre, il conviendrait que l'orientation de carrière soit élaborée et s'appuie sur des parcours d'apprentissage. La PDP indique que Personne ne maîtrise totalement toutes les compétences de l'ONUSIDA, indépendamment du niveau des membres du personnel et de l'ancienneté dans l'organisation. Les compétences sont ambitieuses et définissent l'excellence des performances. Le cadre de compétence peut cependant aider tous les membres du personnel à identifier les domaines où ils peuvent s'améliorer, soit pour renforcer leur efficacité à leur poste actuel soit pour renforcer leurs qualifications pour un futur poste visé.

58. Le cadre de compétence souligne et commente les compétences fondamentales et de gestion ainsi que les valeurs. Il établit un discours commun pour décrire les bonnes performances. Il décrit en quelque sorte le comportement pour chacune des valeurs et compétences, et fournit un espace pour discuter de façon convenue et transparente des forces et des domaines où le développement est nécessaire. C'est le cadre qui permet d'identifier et de planifier les plans d'apprentissage individuels des membres du personnel.
59. L'évaluation des performance ne devrait pas seulement servir pour évaluer la manière dont chaque membre du personnel exerce ses activités, mais plus fondamentalement être un outil pour aider les membres du personnel dans leur développement de carrière (améliorant ainsi la motivation du personnel) et pour identifier l'existence de personnel qualifié et compétent pour occuper des postes vacants. Il devrait aussi permettre d'identifier l'absence de compétences requises comme information de départ pour l'apprentissage et le développement, et l'aide requise pour évoluer vers les parcours professionnels visés. Les résultats de l'évaluation des performances par le biais de la PALM pourraient fournir des informations sur les lacunes au niveau des compétences auxquelles on pourrait remédier grâce aux initiatives d'apprentissage. Ainsi, on pourrait répondre à la question de savoir comment les résultats individuels de l'évaluation des compétences pourraient être formellement utilisés pour élaborer des formations et des plans de développement spécifiques pour chaque membre du personnel au sein de la PDP.
60. Dans la mesure où la PALM en est à sa deuxième année et est ancrée à la fois à la PDP et au cadre de compétence, tout cela serait mieux compris et défini si la PDP et le cadre de compétence étaient bien établis et le système de PALM était pleinement mis en œuvre et suivi. Pour y parvenir, il est important pour ces politiques et ce système que l'on s'assure de la mise en œuvre et du suivi appropriés de la PALM. Cela favorise également l'identification et l'évaluation de ses lacunes, établissant ainsi son assise et servant l'objectif pour lequel elle a été créée.
61. La direction a affirmé que *l'approche de l'ONUSIDA de la gestion des performances et de l'apprentissage est intégrée au niveau des politiques et du système.*

Recommandation 3

La direction doit assurer, par l'intermédiaire de la HRM, une mise en œuvre et un suivi complets des politiques et du système de gestion des performances en mettant l'accent sur la question de la promotion des carrières du personnel alors que l'ONUSIDA renforce ses processus de gestion des performances.

Nécessité de former les superviseurs à la gestion des performances et de gérer les sous-performances

62. La PMP décrit entre autres les rôles et responsabilités des superviseurs de premier et de deuxième niveau comme suit : (a) faire preuve des compétences de gestion requises pour gérer les performances des membres du personnel supervisés, (b) accompagner les membres du personnel concernant leur développement professionnel, y compris en identifiant les opportunités d'apprentissage et de développement, et (c) encadrer le superviseur de premier niveau concernant les compétences de gestion, le cas échéant.

63. Les directives du plan d'amélioration des performances (PIP) de la PMP soulignent que le PIP est nécessaire lorsque les performances ne sont pas à la hauteur des anticipations et peuvent conduire ou se traduire par une performance finale notée 2 (« partiellement atteinte ») ou 1 (« non atteinte ») par rapport aux anticipations de performance. Les directives du PIP soulignent en outre que : a) les superviseurs doivent consacrer le temps nécessaire pour fournir au personnel des orientations, un accompagnement et des retours d'information, b) bien que la prise de conscience et la gestion des sous-performances soient des aspects importants des responsabilités des superviseurs, admettre et s'attaquer à ses propres insuffisances professionnelles incombe aussi à chaque membre du personnel, et c) il conviendrait que le superviseur de premier niveau identifie les sous-performances et s'attaque à celles-ci le plus tôt possible pour assurer une connaissance commune des anticipations et fournir aux membres du personnel l'occasion de s'améliorer.
64. La PMP intègre aussi la gestion des sous-performances, ce qui impose au superviseur de premier niveau d'émettre, en s'appuyant sur son jugement, des recommandations sur la manière dont on peut améliorer les performances pour déterminer le moment pour le faire en cas de sous-performance d'un membre du personnel sous sa responsabilité. Les sous-performances peuvent être visibles au niveau de l'incapacité à accomplir les tâches d'un poste, du non-respect des politiques, règles et procédures professionnelles, et d'une éthique de travail inacceptable. Compte tenu de ces obstacles, la gestion des sous-performances nécessitera des compétences de gestion spécifiques pour y remédier plus efficacement, de la même manière que la gestion des performances requiert des compétences spécialisées.
65. La gestion des performances, y compris des sous-performances, peut poser quelques problèmes au Programme commun, tant pour le personnel que pour les superviseurs. Les sous-performances doivent en particulier être corrigées de façon appropriée et rapide car les membres du personnel qui sont performants perdent leur motivation s'ils doivent assumer la charge de travail de collègues sous-performants. En outre, la CFPI considère que les mesures d'amélioration des performances devaient être intégrées de façon plus explicite dans les stratégies de gestion des performances. Les superviseurs auront notamment besoin de procédures claires, d'un soutien de l'organisation et de la plupart de l'ensemble des compétences pour gérer les problèmes de sous-performance. Cela pourrait nécessiter de développer les qualifications et les compétences des dirigeants pour gérer les sous-performances et suivre les mesures prises à cet égard par le biais de formations pertinentes, dont on a découvert qu'elles n'étaient pas intégrées dans les politiques et les procédures. Des dirigeants bien formés sont mieux à même de gérer les performances du personnel et d'identifier et de remédier aux problèmes de sous-performance.
66. La formation à la gestion des performances et des sous-performances est prévue dans le cadre de la PMP et du processus de renforcement des capacités qui est nécessaire pour garantir une application efficace et cohérente de la politique de la part des membres du personnel et des superviseurs.
67. Il faut instituer une formation obligatoire à la gestion des performances pour tous les membres du personnel, en particulier ceux qui supervisent le travail d'autres. Ceci doit être facilité par les politiques et procédures pour permettre d'établir des contrôles et une autorité clairs. Les composantes spécifiques de la gestion des performances – comme la fourniture d'un retour d'informations, la définition de buts et d'objectifs, l'encadrement et la résolution des problèmes de sous-performance – doivent être renforcées par le biais de formations afin de doter le personnel et les dirigeants des compétences nécessaires pour gérer de façon plus efficace les performances, y compris les sous-performances.

Recommandation 4

La direction doit prioriser davantage, par l'intermédiaire de la HRM, la formation des superviseurs à la gestion des performances pour y inclure la gestion des sous-performances.

2.4 Gestion des actifs – Politique/procédures de responsabilisation vis-à-vis des actifs

68. Le cadre de contrôle interne de l'Organisation mondiale de la Santé indique que le contrôle interne aide à atteindre les objectifs de l'organisation, soutient et améliore les performances et qu'il cherche régulièrement à améliorer la manière dont elle atteint les résultats escomptés, la responsabilisation vis-à-vis des ressources et leur bonne gestion. Le cadre indique également qu'un système de contrôle interne efficace aide l'organisation à protéger les ressources contre des pertes dues au gaspillage, aux abus, à la mauvaise gestion, aux erreurs et fraudes, entre autres.
69. Sur la base du paragraphe précédent, on peut maintenant déduire que les principes et objectifs opérationnels adoptés par l'OMS vont de la responsabilisation et la bonne gestion des ressources appliquées par le biais de politiques et procédures pour atténuer les risques et, au final, à l'évaluation de ces activités de contrôle par le biais du suivi réalisé de façon continue. Partie intégrante de l'ensemble du processus de contrôle interne au sein de l'organisation, ses activités de protection, de préservation et de contrôle des actifs qui opérationnalisent cet objectif de contrôle viennent donc logiquement à la suite.
70. Ce principe de contrôle interne peut être intégré par le Programme commun alors qu'il s'engage à renforcer la responsabilisation et les contrôles au niveau de sa fourniture de services. Les dispositions ou les mesures du Programme commun destinées à influencer et déterminer des décisions et des actions sur la manière dont ses actifs sont gérés doivent primer. La protection des outils, appareils et équipements, autrement appelés « actifs peu onéreux », requiert une attention et une protection identiques, en particulier ceux qui sont temporairement fournis à son personnel. La protection de ces actifs et notamment les politiques et procédures habilitantes sont soulignées en raison de leur importance dans la mesure où elles renforceront le soutien aux activités globales du Comité de cession des biens.
71. Il est important de mentionner le fait que ces actifs peu onéreux ont un coût d'acquisition total d'US\$ 443 483,87 inférieur au seuil IPSAS pour leur inscription à l'actif et sont uniquement inscrits dans le registre des actifs, ce qui requiert par conséquent un mécanisme de contrôle et de responsabilisation plus rigoureux.
72. Nous avons observé, sur la base de la déclaration de la Direction, que le mécanisme actuel de gestion des actifs du Programme commun comporte deux volets : a) attribution des équipements à un membre du personnel de l'ONUSIDA durant leur durée de vie, avec signature d'un formulaire de reconnaissance de responsabilité, et b) fourniture au Secrétariat de l'ONUSIDA de la politique sur la fourniture de téléphones, d'ordinateurs portables et d'équipements associés au personnel sur le terrain en vue de leur recouvrement financier auprès du membre bénéficiaire en cas de perte ou de détérioration de l'équipement attribué.
73. Nous avons examiné les politiques fournies à l'équipe de vérification et constaté plusieurs dispositions concernant la perte, le vol, l'utilisation interdite et la

responsabilité correspondante. Nous avons également observé que les dispositions sur la perte et le vol d'un actif décrit à peine les responsabilités des membres du personnel pour la perte d'un actif, mais que les circonstances sous-jacentes à la perte d'un actif n'étaient pas définies. Par ailleurs, nous avons considéré que la politique de gestion des actifs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) définit clairement ces circonstances comme une négligence simple, une négligence grave et une faute intentionnelle. Cette information sur la responsabilité fournit une base suffisante pour définir la responsabilité financière, question qui constitue la principale controverse dans les affaires du groupe PDC pour perte d'actifs peu onéreux. En clarifiant les circonstances, le Programme commun peut améliorer davantage ses mesures de responsabilisation, en particulier celles concernant la perte d'un actif du fait d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave contre lesquelles des actions disciplinaires à l'encontre de la personne fautive peuvent être engagées en plus des mesures de recouvrement de l'actif.

74. Dans les circonstances susmentionnées, il nous semble essentiel que des procédures de responsabilisation vis-à-vis des actifs soient établies, fonctionnent comme prévu et que les niveaux de risque soient appropriés et acceptables pour l'organisation. Dans l'environnement actuel de l'ONUSIDA, il est vital que la Direction soit capable de montrer que les ressources sont gérées et contrôlées efficacement et que la responsabilité est imputée, en particulier vis-à-vis des actifs de l'organisation qui sont souvent utilisés (ex : technologies de l'information, équipements de communication et de bureau). Selon les politiques commentées ici, il faut mettre en place des procédures plus explicites. Au-delà d'un formulaire de reconnaissance de responsabilité signé, il faut avoir l'assurance que des événements liés à la perte d'un actif ont été traités de façon appropriée et que la gestion et le contrôle physiques requis sur les actifs existent pour lutter contre le déficit de responsabilité.

Recommandation 5

La Direction doit améliorer les procédures de gestion des actifs en intégrant ce qui suit :

- a. des critères définissant différentes circonstances à l'origine de la perte d'actifs,**
- b. des directives actualisées pour la documentation des cas de perte d'actifs, et**
- c. des niveaux de responsabilité administrative et financière pour chaque type de circonstance définie comme origine de la perte d'actifs.**

C. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION

Dispenses administratives, versements à titre gracieux, montants passés par profits et pertes, et fraudes

75. Pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, le Programme commun n'a comptabilisé aucune dispense administrative ni aucun montant passé par pertes et profits ou versement à titre gracieux. En outre, aucun cas de fraude n'a été déclaré pendant cette même année, comme indiqué dans la note 8 des notes afférentes aux états financiers.

D. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

75. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans le rapport de vérification des comptes de 2014. Nous avons noté que la Direction a mis en œuvre l'ensemble des sept recommandations que nous avons émises, ce qui correspond à un taux de mise en œuvre de 100 %. Nous saluons la promptitude d'action de la Direction vis-à-vis de ces recommandations. L'Annexe A présente l'analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations.

E. REMERCIEMENTS

76. Nous souhaitons exprimer ici nos remerciements au Directeur exécutif, au Directeur Planification, finance et responsabilisation, et au Chef Services financiers, Gestion des risques et Conformité ainsi qu'à leurs équipes respectives pour leur coopération et l'aide qu'ils ont apportée à notre personnel.

77. Nous souhaitons également exprimer nos remerciements au Conseil de Coordination du Programme pour son appui et son intérêt pour nos travaux.

COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES**RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES****Commissaire aux comptes****3 avril 2016****Quezon City, Philippines**

Annexe A

Mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes de l'année précédente

N°	Recommandation	Validation du Commissaire aux comptes
<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>	<p>Revoir les politiques et les directives programmatiques existantes relatives aux accords et arrangements avec les Coparrainants, y compris l'attribution de paiements anticipés dans certaines circonstances ou dans des circonstances spéciales.</p> <p>Apporter des améliorations aux directives existantes au moyen de notes d'orientation plus spécifiques exclusivement applicables à ces accords avec les Coparrainants, en les harmonisant avec les règles et réglementations internes de chaque Coparrainant. Cela pourrait inclure de réviser ou d'améliorer certaines dispositions de la Lettre d'accord standard. En accord avec les Coparrainants, l'ONUSIDA pourrait considérer qu'il est nécessaire de ne pas inclure dans la Lettre d'accord des dispositions et des conditions qui ne peuvent être mises en œuvre ou sont considérées inutiles. Cette mesure pourrait être réalisée en accord ou en consultation avec les Coparrainants, en accordant une attention particulière à leurs propres règles et pratiques. De la sorte, les propres politiques et efforts de l'ONUSIDA pour minimiser les risques inhérents à la budgétisation du programme vis-à-vis des contraintes de financement ne seront pas remis en question ou ignorés.</p> <p>Lorsque des règles et des pratiques existantes sont déjà considérées comme appropriées, il conviendrait de faire en sorte qu'elles soient strictement et méticuleusement respectées afin que les paiements anticipés soient uniquement autorisés après dûment pris en considération toutes les circonstances environnantes et uniquement dans les cas extrêmes.</p>	<p>Les recommandations du Commissaire aux comptes couvrent principalement trois aspects, à savoir : (1) la publication de directives spécifiques sur les avances, (2) l'examen et la révision des dispositions de la Lettre d'accord, et (3) le respect strict des règles et pratiques sur les avances. Sur la base des mesures prises par la Direction qui sont soutenues par des documents pertinents joints, les recommandations du Commissaire aux comptes ont été appliquées.</p>

<p>4</p>	<p>Élaborer et proposer une politique d'évaluation structurée, assortie de directives d'évaluation clairement définies et alignées sur les normes de l'UNEG et qui, dans l'idéal, couvrirait ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. les responsabilités des évaluateurs, administrateurs de programmes et hauts dirigeants ainsi que les compétences des évaluateurs, pour définir les responsabilités et garantir l'efficacité opérationnelle, ii. la désignation explicite de l'autorité qui décide du type d'évaluation à réaliser, du bureau/personnel responsable et des destinataires des rapports d'évaluation, iii. la désignation d'un bureau indépendant responsable de la préparation et de la transmission des rapports d'avancement sur la mise en œuvre des plans et des recommandations d'évaluation, et une déclaration explicite relative à la politique et au mécanisme de divulgation des rapports d'évaluation, de compte rendu et de diffusion des enseignements tirés. iv. des plans concrets qui seront élaborés pour tous les principaux produits/activités, en définissant les informations nécessaires susceptibles d'aider au suivi et à l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre de chaque produit/activité. 	<p>La recommandation du Commissaire aux comptes d'élaborer et de proposer une politique d'évaluation structurée a été appliquée par la Direction, même si cette politique n'a pas encore été approuvée.</p>
<p>5</p>	<p>Améliorer les directives existantes relatives aux contrats et accords, identifier où se situent les carences visibles et les difficultés afin de garantir une conformité fidèle et complète aux obligations de compte rendu.</p>	<p>Les actions de la Direction appliquent de façon suffisante les recommandations du Commissaire aux comptes d'améliorer les directives existantes et d'évaluer les faiblesses et les difficultés</p>

	<p>Envisager de revoir et, dans la mesure du possible, de supprimer les directives et les pratiques dont on peut se départir, et renforcer celles qui sont essentielles pour le suivi et l'évaluation des contrats. Imposer avec davantage de rigueur un respect strict des obligations de compte rendu de la part des administrateurs/personnes responsables de la gestion des contrats.</p>	<p>relatives aux contrats et aux directives. . Le chapitre 17 du manuel d'achat a été consacré à cette question, y compris l'attribution de responsabilités pour le suivi des contrats et des obligations d'information pour chaque type de contrat. En outre, un mécanisme interne a été élaboré pour faciliter le suivi des contrats et la situation des rapports financiers et techniques en cours et des paiements exigibles. Une évaluation de l'efficacité de ces processus est aussi réalisée.</p>
6	<p>Profiter de la dynamique et des étapes déjà atteintes en promouvant l'adoption complète du cadre d'achat. Poursuivre la diffusion du manuel d'achat au Secrétariat et réaliser en permanence des formations dans l'ensemble du Programme.</p>	<p>Les mesures de la Direction appliquent entièrement les recommandations du Commissaire aux comptes comme indiqué dans ses réponses. Le manuel d'achat a été publié, les matériels de formation ont été élaborés, des formations personnelles ont été dispensées et des mesures ont été prises afin d'intégrer la gestion des risques dans l'ensemble du Secrétariat.</p>
7	<p>Pérenniser les initiatives déjà engagées en matière de gestion du risque institutionnel par l'intermédiaire de réunions permanentes du Comité, avec pour objectif final d'adopter une politique complète de gestion des risques qui soit appliquée dans l'ensemble du Programme pour garantir l'intégration de la gestion des risques dans chaque activité ou processus du Programme.</p>	<p>La Direction a appliqué cette recommandation.</p>